

Programme Rezé à Gauche Toute

Élections municipales et métropolitaines 2020



Avant propos :

L'égalité femmes-hommes est une préoccupation fondamentale pour nous. C'est pourquoi nous avons souhaité féminiser le présent texte.

Pour autant, afin de faciliter et fluidifier la lecture de ce type de document très dense, nous avons fait le choix de ne pas utiliser l'écriture inclusive, et de ne pas féminiser absolument tous les termes.

C'est ainsi que vous lirez systématiquement « Rezéennes et Rezéens », « habitantes et habitants », « élues et élus » etc., avec le féminin en premier, et le masculin en second, auquel s'accordent alors les participes.

Préambule

La participation des citoyennes et des citoyens au programme

Ce programme est le résultat d'un processus de consultation et de rédaction mené par Rezé à Gauche Toute, association politique citoyenne, auprès de ses adhérentes et adhérents et de ses sympathisantes et sympathisants. Il est également le résultat de 12 ans de présence au sein du conseil municipal, qui nous ont amenés notamment à intervenir de manière argumentée sur plusieurs centaines de délibérations (interventions et comptes rendus des conseils municipaux de 2008 à 2019, disponibles sur simple demande à l'association).

Il porte nos valeurs sociales et écologiques, mais aussi démocratiques. Il comporte également le fruit de nos réflexions sur des propositions et des mesures concrètes.

À l'image de cette rédaction de programme et au travers de notre candidature, nous souhaitons dépasser la démocratie représentative (le pouvoir donné aux élues et aux élus par les électrices et électeurs) et ses limites (pas de réel pouvoir laissé aux citoyennes et citoyens entre deux élections). Nous voulons la mise en place d'une réelle démocratie participative pour que les Rezéennes et Rezéens s'impliquent dans la gestion de la commune, se la réapproprient et s'émancipent (plus de détails dans la partie 9 du présent programme).

Les propositions programmatiques qui suivent pourront donc être affinées par les citoyennes et les citoyens qui pourront également en proposer de nouvelles, en y associant leurs aspects budgétaires.

Bonne lecture à vous !

Une politique du bien-être et du vivre-ensemble

Le rôle premier d'une municipalité est de répondre au mieux aux besoins de sa population. De TOUTE sa population qui fait sa richesse, dans sa diversité et son évolution.

Pour nous, la richesse d'une ville ne se mesure pas seulement par des indicateurs fiscaux. Elle se mesure à sa capacité à offrir à chacune et chacun un cadre et des conditions de vie qui procurent le bien-être, la possibilité de relations humaines et d'activités épanouissantes, et une vision de l'avenir qui fasse un peu rêver. Là sont les vrais besoins humains.

Pour nous, ce sont les services publics qui, seuls, peuvent répondre à ces besoins, c'est-à-dire des services dont la finalité et la qualité peuvent être en permanence maîtrisées par la puissance publique, contrôlés par les usagères et les usagers. Ce qui exclut qu'ils soient délégués au secteur privé marchand, pour lequel l'objectif de faire du profit l'emporte sur la recherche de l'intérêt général.

Le contexte national et international ainsi que la politique du gouvernement nous conduisent à considérer que, pour atteindre un objectif de réel progrès humain, l'existence de listes citoyennes, écologistes, féministes est indispensable.

C'est notamment vrai à l'échelon local : nous ne pouvons pas « composer » avec l'actuelle majorité municipale, car nous sommes en désaccord profond avec nombre de valeurs fondamentales qui sous-tendent son action.

Un seul exemple : la recherche de la fameuse « attractivité », sous-entendue « compétitivité » du territoire, posée comme un objectif indiscutable par l'actuelle majorité. Nous contestons cette valeur d'« attractivité » : à quoi bon croître si c'est pour moins de bien-être global (embouteillages, stress, pollutions, épuisement des ressources, baisse du lien social) ? À quoi bon attirer de nouveaux habitants et habitantes si c'est pour dépeupler d'autres territoires ? À quoi bon devenir une ville encore plus riche si c'est pour déplacer la pauvreté ailleurs ?

À cette approche nous opposons le vivre-ensemble, et des changements radicaux dans la façon d'analyser les problèmes et de trouver des solutions. Car les crises sociales et environnementales sur lesquelles nous alertons depuis longtemps s'aggravent, et nous pouvons aujourd'hui parler d'un risque systémique d'effondrement de la société.

Les idées politiques dominantes nous présentent la situation économique actuelle comme inéluctable : nous n'aurions pas d'autres choix que de tout livrer à la « concurrence libre et non faussée », que de subir la compétition économique et la finance mondiale, et donc, finalement, pas d'autre choix que de baisser les dépenses publiques au nom du dogme budgétaire. Mais cette situation n'est pas une fatalité, elle a, au contraire, été instituée par les dirigeantes et dirigeants actuels, au besoin contre l'avis des peuples (référendum bafoué), soit ouvertement – adoption du traité européen de Lisbonne par les parlementaires, renflouement des banques sans contrepartie –, soit de manière plus discrète – règles économiques et financières décidées dans l'opacité par l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Fonds monétaire international (FMI), le Groupe des 20 (G20), etc.

Car la préoccupation principale des dirigeantes et dirigeants politiques en place est de ne pas faire de vagues, d'étouffer polémiques ou contestations par tous les moyens possibles (privilèges ou répression ciblés), occultation des problèmes, voire déni, amusement populaire, propagande, ce qui aboutit à un consensus apparent et leur permet de maintenir leur domination et leur idéologie tout en se donnant l'image de décideurs « raisonnables » et « réalistes ».

À cette posture de « bon gestionnaire » de façade, nous opposons une vision politique de rupture, courageuse, car pas forcément consensuelle. Nous pensons qu'elle peut créer l'envie chez un nombre important de nos concitoyennes et concitoyens, notamment celles et ceux, les plus nombreuses et nombreux, qui ne bénéficient qu'à la marge du système actuel, voire en pâtissent. Car des évolutions radicales et progressistes sont nécessaires comme solutions aux crises profondes.

Pour que ces évolutions soient désirables, il faut partir de l'humain, et toujours y revenir. Ce sera notre premier principe. Le deuxième sera l'attachement aux valeurs républicaines : Liberté, Égalité, Fraternité.

Notre troisième principe sera de se préoccuper de l'humain indissociable de son environnement.

Enfin, notre principal ennemi reste le néolibéralisme, qui s'oppose aux objectifs précédents. Cet ennemi est puissant, mais nous savons aussi que nous pouvons le vaincre grâce à une dynamique populaire.

Ces principes étant posés, voici nos orientations générales sur quelques thématiques qui nous semblent fondamentales.

Elles se situent dans la droite ligne des propositions que nous avons faites dès notre première candidature aux élections municipales de 2008, et que nous avons développées au cours du mandat 2008-2014, au cours duquel nous avons eu 2 élu·e·s, puis du mandat 2014-2020 (3 élu·e·s).

Nous avons enrichi et fait évoluer ces propositions en fonction de notre compréhension des enjeux et de l'évolution – malheureusement souvent inquiétante – du contexte social et écologique.

Nous nous présentons aujourd'hui devant les électrices et les électeurs pour mettre en œuvre ces propositions

10. Table des matières

1.	L'action sociale	5
2.	Urgence écologique	9
3.	Urbanisme, logement et déplacements	13
4.	Enfance, éducation, jeunesse	23
5.	Culture, sport, loisirs, vie associative	26
6.	Sécurité	28
7.	Numérique : modération et maîtrise	29
8.	Budget	31
9.	Démocratie	34

1. L'action sociale

L'action sociale désigne l'ensemble des moyens par lesquels une société agit sur elle-même pour préserver sa cohésion ; ces moyens doivent être mis en place avec sa population et pour l'ensemble de celle-ci, avec la volonté politique de prioriser des actions vers les personnes qui subissent les conséquences de la politique libérale du gouvernement actuel. La cohésion d'un territoire implique que chacune et chacun y trouve sa place. La municipalité a un rôle de premier plan dans l'entretien d'un climat de confiance et de solidarités locales. Une municipalité, avec l'appui et/ou en soutien des collectifs d'habitantes et d'habitants, doit veiller à ce que les services proposés soient accessibles facilement, donc à proximité des lieux d'habitation, que ce soient des services publics tels que la Poste, la SNCF, la CAF, les Impôts, les centres de PMI, les écoles primaires ou des structures conventionnées et financées par la Ville : les centres socioculturels (maintien du CSC Loire-et-Seil réaménagé à Port-au-Blé ou création d'un nouveau CSC à Pont-Rousseau), l'ARPEJ.

1.1 L'emploi

Le Sud-Loire a besoin d'emplois : rappelons ici qu'entre 1 800 et 2 200 emplois ont été sauvés dans le Sud-Loire avec l'abandon du transfert de l'aéroport à Notre-Dame-des-Landes. Nous avons participé activement à la lutte contre ce transfert et, par conséquent, au sauvetage de ces emplois.

En matière d'emploi privé :

- Nous favoriserons l'implantation d'entreprises qui valorisent le capital humain et non le capital financier, qui respectent l'environnement et qui luttent contre les discriminations. Nous introduirons par exemple dans nos appels d'offres, chaque fois que c'est possible, des clauses de « mieux-disant social » notamment une clause d'insertion pour favoriser l'emploi salarié des habitantes et habitants des quartiers (« politique de la Ville ») et de « mieux-disant environnemental ».
- Nous développerons les initiatives d'économie de proximité (gestion nouvelle des espaces verts, lutte contre le gaspillage alimentaire, agro-écologie) favorisant l'emploi et l'économie locale.
- Nous soutiendrons les associations pour faciliter la création d'emplois et celles travaillant sur la réinsertion.

En matière d'emploi public :

- Nous recréerons des emplois publics pour des services publics, sans sous-traitance au privé (par exemple : passage en régie municipale de la distribution de l'eau, entretien et rénovation des locaux municipaux).

- Nous limiterons le recours aux emplois précaires au sein de la collectivité (les non-titulaires représentent actuellement 1 agent sur 5 – source : « compte administratif 2018 »).
- Nous développerons la formation des agents municipaux, notamment des plus précaires (agents contractuels, animateurs périscolaires).
- Nous redéfinirons, lorsqu'il y en aura besoin, les missions des agents municipaux, en concertation avec les personnels concernés.
- Nous mènerons une politique volontariste contre les discriminations au travail, notamment au sein des services municipaux.

1.2 La mixité sociale et le vivre-ensemble

La mixité sociale est une richesse. Elle implique de lutter contre toutes les discriminations.

- Nous proposons une ville solidaire : accueil et aide aux personnes migrantes, solidarité internationale avec les peuples qui luttent pour leur liberté (cf. point 1.7).
- Nous soutiendrons toutes activités créatrices de lien social (par exemple : les jardins familiaux ou partagés).

Maintenir une mixité sociale, c'est permettre le maintien sur la commune et la métropole des ménages modestes. Actuellement, la construction de logements neufs ne s'accompagne pas de la construction de logements sociaux en proportion suffisante.

Nous renforcerons l'effort sur le logement social (création, entretien, amélioration) tout en :

- luttant contre la ghettoïsation de certains quartiers ou îlots urbains, en accentuant l'intervention publique sur ces derniers en matière d'animation, de médiation sociale, d'équipements et d'amélioration du cadre de vie ;
- mettant tout en œuvre pour faciliter la mobilité de toutes et tous, et l'accessibilité aux équipements publics, aux espaces urbains et aux logements, des personnes handicapées et/ou âgées et/ou en difficulté pour raison de santé. Concrètement, nous accélérerons le Plan pluriannuel d'accessibilité, en concertation avec les associations concernées, dans le cadre de la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées (cf. point 1.6).

L'action sociale reste une compétence importante et opérationnelle de la Ville. Nous ferons en sorte que chacune et chacun se sente impliqué dans cette action. Pour ce faire, nous proposerons :

Mesure phare

La création d'un comité des usagers et usagers du CCAS, leur donnant la parole pour mieux comprendre leurs attentes et leurs besoins.

La création de « maisons des habitantes et habitants » : un espace de partage d'informations sur le quartier et sur la ville (ressources pour les personnes handicapées, les adolescents, contre les violences faites aux femmes), des services pour les habitantes et habitants et un accompagnement dans certaines démarches administratives. Nous mènerons une première expérimentation dans le quartier La Houssais - Jaguère (nombreux logements construits dernièrement, quartier excentré et pas de CSC), en concertation avec le milieu associatif.

Ces « maisons des habitantes et habitants » sont à différencier des « centres socioculturels » (CSC), qui sont gérés par des associations conventionnées et cofinancées par la Ville et la CAF.

Les actions des CSC sont élaborées sur la base d'un projet social construit par et pour les habitantes et habitants. Le fonctionnement des CSC est structuré pour que les projets d'habitantes et habitants soient au cœur des activités qui s'y développent.

Nous nous refuserons à toute instrumentalisation des CSC et veillerons au respect de leur autonomie.

1.3 Inégalités et violences faites aux femmes

Le nombre très important de féminicides et de femmes victimes de violence physique ou psychologique est une question fondamentale pour notre société. Nous approuvons l'adhésion de la Ville de Rezé à la Charte européenne pour l'égalité des droits des femmes ; il reste cependant beaucoup à faire dans les domaines de la culture, de l'éducation, du sport et de l'espace public. Nous devons intégrer la notion de mixité dans les projets d'aménagement lorsque la Ville est maître d'ouvrage.

L'égalité pour les droits des femmes passe par la lutte contre les stéréotypes en matière d'éducation, de culture et de loisirs. Nous nous engageons à informer et former le personnel municipal en coopération avec les partenaires institutionnels et associatifs sur ce sujet.

Les inégalités sont particulièrement subies par les femmes seules avec leurs enfants, qui représentent la grande majorité des familles monoparentales :

À Rezé, en 2018, il y avait 10,7 % de familles monoparentales (source : Observatoire social urbain, Compas, 2018).

Des conséquences d'inégalités socio-économiques précarisent ces familles (garde d'enfant, emploi, lien social fragile).

En ce qui concerne les femmes victimes de violences, nous proposons :

- d'exiger que les plaintes soient bien prises en compte et d'accompagner les victimes dans ces démarches ;

Mesure phare

Mettre en place à Rezé une antenne de la « Maison Ouverte » de l'île de Nantes, ouverte 24 h/24. Cette antenne pourrait diriger les femmes vers cette maison ou proposer des solutions locales. À terme, après évaluation des besoins, des moyens pourraient être dégagés pour la création d'un centre d'hébergement accueillant des victimes de Rezé, mais aussi des localités proches du Sud-Loire

1.4 La santé

Personne ne devrait renoncer à se soigner faute de moyens. La santé regroupe de nombreuses actrices et acteurs, mais l'action municipale peut favoriser l'accès aux soins et la prévention, notamment pour les personnes les plus défavorisées.

En nous appuyant sur le CCAS :

- nous développerons des ateliers de prévention sur la santé, y compris de santé environnementale, dans les écoles, dans les quartiers ;

Mesure phare

Nous mettrons en place un contrat local de santé avec le soutien de l'Agence régionale de santé (ARS), permettant de prioriser et de coordonner les acteurs et actrices de la santé sur la commune.

Nous prendrons également en compte la santé mentale et les souffrances psychiques, qui peuvent naître de l'isolement ou de l'exclusion, de la perte d'espoir en l'avenir, du stress... en favorisant la mise en place d'un Conseil local de santé mentale pluri-professionnel.

- nous interpellons les professionnelles et professionnels de santé, d'abord les médecins généralistes, ainsi que l'ARS, afin de réfléchir à la mise en place d'une Maison de santé pluri-professionnelle à Rezé. Les besoins en soins

de la population de Rezé et alentour le justifient amplement. Elle serait ouverte 7 jours sur 7, avec un système de garde le week-end, afin de contribuer au désengorgement des services d'urgences. Le coût d'un tel équipement peut varier en fonction du programme retenu. À ce sujet, plusieurs scénarios sont envisageables : de la facilitation de recherche de locaux pour des praticiennes et praticiens regroupés en « équipe de soins primaires », à la création ex nihilo d'une structure polyvalente. Outre sa fonction d'hébergement, celle-ci pourrait être centre d'information, d'animation de la politique de santé sur le territoire et offrir la mise à disposition de locaux à des associations de prévention. Cet équipement pourrait être complété par l'embauche de « médiateurs santé » facilitant l'accès à l'offre de soins et intervenant dans l'espace public ou dans le cadre de permanences.

1.5 L'accessibilité

Vivre à Rezé tout en étant en situation de handicap, de perte d'autonomie. Que l'on soit un enfant, un adulte ou une personne vieillissante, la question de l'accessibilité se pose à toutes et tous différemment.

Il revient aux personnes concernées, en tant qu'expertes, de construire et d'apporter des réponses adaptées aux réalités vécues.

Mesure phare

La commission « accessibilité » de la Ville sera conçue comme une instance de conseil et d'expertise. Elle concrétisera les décisions politiques du conseil municipal pour toutes les questions liées à l'accessibilité. Pour ce faire, l'ordre du jour et les dates de réunion de la commission « accessibilité » de la commune de Rezé feront l'objet d'une communication spécifique et adaptée.

Par sa dimension transversale, l'accessibilité doit être abordée et discutée bien plus largement, sur tous les sujets qui viennent en débat au conseil municipal et ses différentes commissions, mais aussi et avant tout dans les conseils de quartier, dans les réunions publiques...

Pas de question dont la dimension « accessibilité » ne soit pas abordée et discutée collectivement :

- un projet d'installation d'espaces de jeux pour les enfants dans les cours d'école et dans les espaces verts ? → mise en place de jeux accessibles à tous les enfants, quelles que soient leurs limitations ;
- des initiatives en matière de retraitement des déchets ? → mise en accessibilité des conteneurs à verre, accueil spécifique en déchèterie, ramassage à domicile, etc. ;

- des projets immobiliers ? → incitation à 100 % de logements neufs accessibles, rédaction d'un cahier de recommandations « accessibilité » définissant le cadre d'intervention sur le bâti et l'espace public (avec les associations et des représentants des personnes handicapées à destination des bailleurs sociaux et des promoteurs) ;
- des difficultés dans l'accès aux soins ? → participation à la création d'un réseau de centres de santé pour l'accès à des soins de qualité pour toutes et tous ;
- des besoins de logements ? → recensement des logements accessibles proposés à la location, accélération de la construction de logements accessibles et aide à l'adaptation des logements dans le parc privé, participation à la gestion de la demande et des attributions (représentation et définition de priorités) ;
- des aménagements et modifications de voirie (stationnements, circulations, espaces piétonniers...) ? → prise en compte et adaptation aux difficultés et réduction de mobilité...

1.6 Ouverture aux autres

1.6.1. La coopération internationale

La coopération internationale, incluant le volontariat international, doit permettre de développer une meilleure connaissance des enjeux du monde par les citoyennes et citoyens eux-mêmes.

La coopération internationale que nous défendons au niveau municipal n'est en rien synonyme d'une solidarité paternaliste envers les pays pauvres. Bien au contraire, il s'agit de construire des relations partenariales avec d'autres pays. Coopérer sans imposer notre vision du monde, permettre aux régions accompagnées de déterminer elles-mêmes leurs besoins et leurs objectifs. Cela contribue à l'enrichissement par la différence de l'« autre », mais aussi par la prise de conscience de ce que nous avons en commun, de l'universalité des droits humains que nous défendons. Sur la commune de Rezé, de nombreuses associations et les centres socioculturels travaillent sur le thème de l'international. Nous favoriserons et susciterons des événements pour impliquer les citoyennes et citoyens dans les coopérations. Celles-ci participent à la lutte contre l'enfermement, le communautarisme et le repli sur soi. La confrontation à l'autre est essentielle pour lutter contre la xénophobie et les préjugés.

Les citoyennes et les citoyens qui luttent, à leur échelle, contre les raisons structurelles des disparités Nord-Sud déterminent davantage leur engagement en développant la compréhension des systèmes de domination dans le monde.

La Ville de Rezé est déjà engagée dans un certain nombre de projets, qui sont à poursuivre en refusant tout pater-

nalisme et charité, mais en travaillant sur une véritable coopération. Soyons éthiques dans les actions de la commune : mettons une clause, dans les cahiers des charges des marchés publics, qui respecte le droit international et les prescriptions du Bureau international du travail.

Mesure phare

Affichons des choix politiques clairs, qui soutiennent les peuples qui luttent pour leur liberté (Kurdes, Palestiniens, Sahraouis).

Dans ce cadre, nous nous félicitons des actions de soutien de la Ville de Rezé à nos amies et amis palestiniens. Nous considérons qu'un des moyens de ce soutien est le boycottage des produits issus des colonies israéliennes implantées dans les Territoires palestiniens. Ce soutien va de pair avec notre vigilance à l'égard de toute assimilation entre antisémitisme et antisionisme. Nous serons également vigilants face aux expressions qui confondraient Israël et les Juifs, faisant ainsi courir le risque de l'antisémitisme.

1.6.2. Personnes migrantes

Les personnes migrantes, demandeuses d'asile, réfugiées et réfugiés politiques, climatiques, économiques, doivent être protégées, informées et accompagnées dans leurs démarches administratives. Les logements ou foyers d'accueil d'urgence doivent leur être accessibles. La Mairie doit veiller à ce que les conditions d'accueil des migrants soient dignes. La Ville doit prioriser son devoir légitime à porter secours, et mettre tout en œuvre pour que les migrantes et migrants accèdent au droit commun.

Nous proposerons la mise en place, par des habitant·e·s et des élu·e·s, de parrainages de familles et d'enfants scolarisés dans les écoles.

Les dispositifs MOUS (maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) seront développés. Ces dispositifs permettent de fixer, entre l'État et la Ville, des objectifs et des plans d'action pour promouvoir l'accès au logement des personnes et des familles défavorisées, sur des sujets déterminés (conditions d'hébergement).

1.6.3. Migrantes et migrants européens

Concernant la place des migrantes et migrants européens (autre façon de parler des Roms) dans la ville de Rezé, nous avons pu constater, durant le mandat 2014-2020, le changement de politique opéré par la majorité municipale. La politique de l'autruche qui prévalait (« Qu'ils s'en aillent ! ») s'est transformée en volonté que

la Ville prenne sa part dans l'accueil d'une population qui souhaite vivre à Rezé.

Face aux tensions existantes, il a d'abord été fait appel à une forme « d'expertise citoyenne » pour analyser la situation et élaborer des préconisations. Le travail de cette « Conférence citoyenne Migrants » a débouché sur des propositions, adoptées unanimement par le conseil municipal, et mises en œuvre assez rapidement.

Ce que nous en retenons :

- la menace d'expulsion permanente a été levée grâce à l'aménagement de deux sites d'accueil et a permis à cette population de commencer à s'inscrire sereinement dans une démarche d'intégration ;
- un accompagnement social a été mis en place, structurant le dialogue nécessaire aux ajustements à trouver dans la réalisation concrète de cette intégration ;
- lorsque des citoyennes et citoyens prennent en charge un problème de cohabitation sur leur commune, ils sont capables de propositions pertinentes et réalisables ;
- cette politique a trouvé un écho favorable auprès d'autres communes de la métropole, et a proposé une forme d'intervention pertinente aux institutions qui doivent prendre en charge cette question.

Pour autant, les difficultés restent importantes, et la durée prévue du dispositif (deux ans) ne sera pas suffisante. Mais l'orientation est la bonne, et on peut constater qu'elle peut se reproduire face aux difficultés rencontrées, par exemple, par les jeunes mineurs isolés étrangers.

Pour nous, il y a nécessité de structurer un parc immobilier destiné à l'accueil d'urgence. Sa fonction serait de stabiliser l'hébergement de populations en graves difficultés, et leur permettre d'engager une démarche d'intégration.

Cette démarche d'intégration, pour s'opérer réellement, doit bénéficier d'un accompagnement particulier. L'accompagnement des jeunes mineurs isolés, qu'ils soient reconnus mineurs ou pas, doit être renforcé par des professionnels. En effet, pour l'accompagnement d'adolescents ou de jeunes adultes en souffrance, le bénévolat trouve rapidement ses limites.

1.7 Pour conclure

Si l'État est indiscutablement le mieux à même de produire des politiques publiques aptes à favoriser la cohésion sociale – particulièrement la santé –, la création d'un climat de confiance et de solidarités de proximité entre habitantes et habitants est avant tout l'affaire du local.

L'équipe municipale doit être un relais et un acteur déterminant de la mise en place de l'action sociale.

2. Urgence écologique

En lien avec la santé publique et les équilibres du vivant

Les crises écologique et climatique nous imposent de changer en profondeur le fonctionnement de la société ; les crises économiques et sociales l'imposent aussi.

L'humanité malmène la planète et donc se malmène elle-même. Les dégâts environnementaux sont intimement liés à nos modes de vie et de développement. Le développement durable n'est plus que le paravent vert du « continuer comme avant ».

Il est urgent de prendre du recul sur la définition du progrès, et de la croissance. Il faut définir de nouveaux objectifs, dont découlera un nouveau fonctionnement de la société.

Dans le contexte ultralibéral actuel, où le seul but est le « toujours plus », une des ruptures idéologiques majeures à mener est la résistance à cette pression du « toujours plus » pour la population humaine : plus de consommation, plus de PIB, plus de technologie. Ce « toujours plus » profite seulement à une petite minorité – celle qui détient le pouvoir et le capital –, ce qui est en soi révoltant. Mais, au vu des limitations de ressources naturelles, il est illusoire de penser que tout le monde pourrait avoir le train de vie et de consommation de cette minorité. L'enjeu primordial est donc de rééquilibrer les niveaux de vie en agissant tout autant pour augmenter celui des plus pauvres que de baisser celui des riches.

Aujourd'hui, plus que jamais, on ne peut plus nier que l'accélération des catastrophes climatiques et écologiques met en péril l'organisation des sociétés humaines.

Le terme de « transition », qui est désormais dans toutes les bouches comme l'a été celui de « développement durable » il y a 20 ans, est aujourd'hui dévoyé pour faire croire à la possibilité d'un simple ajustement de nos modes de vie actuels. Nous le mettons de côté.

En effet, nous sommes aujourd'hui confrontés non pas à de vagues menaces qui affecteraient notre qualité de vie, mais à la possibilité d'un effondrement complet de la civilisation, sous l'effet conjugué de la raréfaction des ressources – notamment énergétiques –, de l'effondrement de la biodiversité, de la pollution généralisée de toute la biosphère (eau, sols, air, océans...), et de la dépendance sans précédent aux technologies complexes, et donc fragiles, à commencer par le numérique.

La transformation écologique de la société est plus qu'une priorité, c'est une urgence ! Urgence écologique, urgence climatique, urgence sociale !

L'implication des Rezéennes et des Rezéens sur ces questions écologiques, climatiques et sociales est un point crucial, car c'est bien une dynamique locale et collective sur ces questions qu'il faut générer. La commune ne

pourra que trop peu, sans une mobilisation citoyenne générale.

L'inverse est lui aussi fondamental : la collectivité devra accompagner les évolutions des comportements individuels par des services publics conséquents, et des politiques publiques cohérentes et lisibles. Stop aux décisions et aux injonctions contradictoires de la puissance publique (« consommez moins mais ouvrons les commerces le dimanche, laissons de la place à la nature en ville mais attirons toujours plus de monde, faisons des économies d'énergie mais ne questionnons pas la croissance infinie du PIB »...).

Mesure phare

suppression de 100 % des panneaux publicitaires (ce qui est différent des enseignes de magasins) à Rezé d'ici à la fin du mandat.

Au vu de la nécessaire transformation de nos modes de consommation et de production, des débats citoyens sur les notions de croissance, de décroissance, de transition énergétique s'imposent à Rezé, comme ailleurs.

Les décisions communales devront s'inspirer fortement de ces échanges citoyens éclairés par des interventions d'expertes et d'experts.

2.1 Socialement

La transition énergétique et climatique devra mettre l'humain au premier plan, en intégrant une dimension de justice sociale dans chaque décision et en affirmant que le niveau d'effort des plus aisés et donc des plus gros consommateurs potentiels devra être supérieur à celui des plus défavorisés.

Mesure phare

Initier et accompagner les Castors de l'auto-réhabilitation des logements pour les amener à une haute performance énergétique (isolation, apports solaires mais aussi protections solaires), environnementale (matériaux) et sociale (rendre accessible financièrement l'amélioration énergétique du bâti).

Nos autres idées :

- L'eau est une ressource vitale, pas une marchandise. Dans ce domaine nous proposons, deux axes forts : le passage en régie directe dans toutes les communes de

la Métropole et la tarification progressive (prix de l'eau bas pour les usages de base, puis progressif pour les usages plus importants).

- Une « université populaire du goût et de l'alimentation », pour une meilleure alimentation et donc une meilleure santé. Faciliter la distribution en circuits courts, avec locaux ou lieux adaptés, construction de halles, davantage de marchés le soir.
- La lutte contre la précarité énergétique, qui touche des milliers de Rezéennes et de Rezéens, sera une de nos priorités, notamment par l'affectation de moyens humains importants pour accompagner les ménages vers les gestes écologiques et les propriétaires vers les travaux efficaces. Les recettes fiscales perçues par la commune au titre de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) – soit environ 700 000 euros par an (en 2018) – seront intégralement affectées à cet objectif.

2.2 Climatiquement et énergétiquement

Tous les rapports des chercheurs l'affirment : la planète se réchauffe dangereusement et il faut tout faire urgemment pour limiter la hausse des températures en cours, en diminuant drastiquement (en la divisant par 10 en France, environ) nos émissions de gaz à effet de serre, énergétiques ou non (agriculture), qu'elles soient émises sur le territoire local ou « importées » via les produits des consommations venant de Chine ou d'ailleurs.

Par ailleurs, indépendamment de la question climatique, la réduction drastique des consommations d'énergie (à diviser par 3 environ en France) est en soi une urgence au vu de la raréfaction des énergies fossiles, à commencer par le pétrole, qui représente encore 75 % de nos consommations d'énergie.

Le nucléaire, dont la contribution à la lutte contre le changement climatique n'est pas si importante que son lobby le fait croire, doit quant à lui, être abandonné au plus vite au vu des risques inacceptables et non totalement maîtrisables qu'il génère.

La consommation d'énergie est dans toutes les activités, elle ne peut pas être un sujet « comme un autre », mais doit être fortement intégrée à toutes nos politiques publiques.

Nos propositions :

Mesure phare

Nous proposons de nous inspirer collectivement et individuellement de l'approche « négawatt » qui cherche d'abord à réduire fortement les consommations d'énergie, pas seulement par l'efficacité, mais aussi par la sobriété. Les éner-

gies renouvelables doivent être développées au sein de la commune, avec notamment des participations citoyennes. Exit la surconsommation et les logiques de profit, tendons vers une ville sobre et productrice de ses besoins énergétiques.

Nos autres idées :

- Mettre fin à la politique d'attractivité de la ville et de la métropole, qui génère compétition entre les territoires, concentration de population, moins d'autonomie du territoire, dépendance alimentaire, énergétique, globalement plus d'intrants nécessaires à la ville, nouveaux immeubles à la construction énergivore, difficulté de circulation, grande densité humaine pouvant entraîner des tensions sociales.
- Réduire fortement, mais progressivement et avec accompagnement, l'usage de la voiture et sa place dans l'espace public :
- en développant mieux les transports en commun dans la ville, notamment pour les déplacements des personnes à mobilité réduite.
- en repensant la place des vélos dans la ville, tout comme celle des piétons, et en premier lieu celle des personnes à mobilité réduite (plus de précisions dans la partie « Transports »).
- en rendant la voiture moins efficace que les autres moyens de transport.
- Sur le patrimoine communal : programme d'économie d'énergie sur les bâtiments et l'éclairage public, optimisation des locaux, développement des énergies renouvelables telles que le solaire. Mais aussi, diminution des usages du numérique (cf. partie « Numérique »).
- Évolution des règles d'urbanisme pour favoriser la performance énergétique (par exemple facilitation à l'installation de chauffe-eau solaires sur toute construction, notamment collective).
- Recruter au sein des services municipaux un – voire plusieurs – « conseillers info énergie » dont la mission sera d'apporter un service gratuit et indépendant pour l'amélioration énergétique de l'habitat et des déplacements.
- Mettre en place une régie municipale agricole pour produire des légumes biologiques pour la cuisine centrale.

Concernant l'aéroport et le trafic aérien

Nous sommes pour la réduction drastique des vols, car ils sont source de pollutions directes locales (sonore et atmosphérique) pour les Rezéennes et les Rezéens et source de pollutions globales pour toutes et tous : le transport aérien est le plus générateur de CO2 par passager.

Les vols à bas coût sont intégralement responsables de la

hausse du trafic de Nantes-Atlantique depuis 15 ans. Ce trafic est pour moitié (environ) national, et est pour une part non négligeable substituable par le train (20 % des vols pour moins de 5 h de train, et 15 % supplémentaires pour moins de 7 h de trajet en train). Nous prôtons leur réduction progressive jusqu'à leur disparition.

Mesures phares

Nous prendrons l'initiative de la création d'une association nationale des collectivités opposées au trafic à bas coût, qui défendra les orientations suivantes :

- Interdiction des incitations fiscales (exonérations de charges, etc.) et autres avantages aux compagnies à bas coût dans tous les aéroports de France.
- Couvre-feu de 22 h à 7 h dans tous les aéroports de France : cette mesure, en plus des bénéfices directs et immédiats pour les populations (silence la nuit), déstabilisera le modèle économique des compagnies à bas coût, qui doivent faire de nombreuses rotations par jour pour couvrir leurs charges fixes.
- Adoption d'une loi interdisant toutes les liaisons aériennes pour tout trajet pouvant être effectué en moins de 5 heures de train.
- Réhabilitation du transport ferré, avec reprise en main publique de l'intégralité de la SNCF, baisse des coûts du train, et renchérissement de l'avion.

Si ces mesures sont défendues avec suffisamment de poids politique pour être mises en œuvre, la réduction du trafic aérien sera très conséquente.

> Les données des pollutions sonores et atmosphériques devront être rendues publiques et couvrir tous les territoires concernés par les nuisances sonores et les pollutions.

> Enfin, aujourd'hui comme hier, nous nous opposons à tout transfert de l'aéroport, qui reporterait nuisances et pollutions sur d'autres populations, tout en gaspillant des fonds publics, détruisant des terres nourricières et allant dans le sens d'un accompagnement d'une croissance du trafic aérien.

2.3 Écologiquement

L'humain, surtout en milieu urbain, a modelé l'environnement selon ses propres et uniques besoins. Il est temps d'accélérer le retour de la nature en ville, d'aller vers de meilleurs équilibres biologiques.

Mesure phare :

Zéro artificialisation nette dans les zones déjà urbanisées de Rezé, dès 2021. Recherche poussée de désartificialisation dans toutes les opérations (bâtiments, infrastructures...) publiques.

Nos autres idées :

- 100 % de toits utiles (apports thermiques, écologiques, agricoles, sociaux).
- Faire de tous les parcs et espaces verts des refuges de biodiversité à la manière de « Jardiversité » et des refuges LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) : création de mares, de zones de vie pour les animaux et insectes...
- Mettre en place des grandes coulées vertes sur la commune, en s'appuyant les préconisations de l'urbaniste écologique P.hilippe Clergeau (reconstitution de corridors nord-est et nord-ouest), et en préservant et en améliorant la seule grande continuité verte restant à Rezé (entre Ragon et la Blordière). En effet, dans une ville déjà largement urbanisée, reconstituer une trame verte a un double bénéfice : pour la population (détente, liaisons tranquilles entre quartiers, chemins d'école...) et pour la biodiversité (corridors écologiques).

Pour ce faire, les parcelles nécessaires étant aujourd'hui vouées à l'urbanisation, il faudra revoir le PLU (Plan local d'urbanisme) afin de les classer en zones à re-naturaliser. Conjointement, une politique volontaire devra être menée dans ce sens par le rachat des terrains concernés, le déplacement si besoin de certains bâtiments, et la remise en question de projets de construction entamés par la majorité actuelle et qui impactent ces coulées vertes : Pôle Basket à la Trocardière et EHPAD dans le parc des Mahaudières.

- Orienter les productions de matières organiques générées par la ville (feuilles, tontes, élagage) vers les zones de production agricole proches (notamment la régie agricole municipale).
- Mettre en place des parcs producteurs de fruits et légumes en lien avec la population et le service des espaces verts, à la manière des « incroyables comestibles ».
- Augmenter le nombre et la taille des espaces verts, avec plantation massive d'arbres grâce à un grand programme de désartificialisation et de plantation des espaces publics (trottoirs, voirie, places, promenades...).
- Programme d'éducation populaire pour réinterroger la notion d'espaces publics « propres » (place des faune et flore sauvages, etc.).
 - > Expérimenter l'écopâturage (tonte d'espaces verts par des moutons).

2.4 Sur les déchets

Nous refusons de cautionner l'approche actuelle selon laquelle les déchets sont des « ressources » desquelles on peut tirer de l'énergie, de nouvelles matières premières, etc. Cette approche permet de faire croire que, finalement, la réduction des déchets à la source n'est pas une priorité, puisqu'ils sont « valorisés ». Mais ce qu'« oublie » de dire les tenants de ce discours, c'est que le rendement de cette valorisation est très mauvais : il sera toujours plus efficace, pour préserver les ressources, de ne pas produire le déchet, plutôt que de le transformer. La vraie motivation des discours « déchets = ressources » est de faire perdurer le système actuel, qui épuise la planète mais fait les affaires de quelques-uns. Un déchet produit est avant tout un échec. Nous ferons de la réduction à la source une priorité.

Nous porterons un débat citoyen sur la recherche collective de la meilleure solution écologique, socialement juste et solidaire, de collecte des déchets.

Mesure phare :

Passage en régie dans toutes les communes de la métropole (à commencer par Rezé).

Nos autres propositions :

- Favoriser la récupération d'eau de pluie dans les bâtiments publics et chez les particuliers.
- Développer le tri dans les poubelles publiques.

- Mettre en place une récupération des déchets organiques dans les écoles (poulaillers et composteurs), établissements publics et chez les ménages (obligation légale en 2025).
- Exposition pédagogique grand public sur la vérité des filières de déchets, comme l'incinération (pollution atmosphérique et déchets ultimes).
- Aides métropolitaines pour les travaux de désamiantage des particuliers.

2.5 Conclusion

Globalement, l'innovation technologique ne peut nous dédouaner de modifier, parfois profondément, certains de nos comportements individuels et collectifs.

Nos propositions

Mesure phare : nous avons à prendre collectivement conscience de cette nécessité, et, dans cette perspective, nous proposons de transformer la Maison du développement durable en Maison de l'urgence environnementale, écologique et climatique. Investie d'un réel pouvoir, elle intensifiera les conseils aux particuliers, avec des différents niveaux d'ateliers : lieu de propositions citoyennes mais aussi lieu de décisions. Elle devra entretenir de forts liens avec les Rezéennes et Rezéens, et sans doute devenir itinérante pour être au plus proche des habitantes et des habitants.

3. Urbanisme, logement et déplacements

Attractivité : une notion ambiguë et en partie attaquable

Rezé comptait environ 8 000 habitantes et habitants au début du xxe siècle. Sa population a doublé au sortir de la Seconde Guerre mondiale, puis elle a crû très fortement pour atteindre 33 000 Rezéennes et Rezéens en 1968, puis 35 000 en 1975. Après une légère baisse dans les années 1980 (33 000 habitantes et habitants en 1990), elle s'est remise à augmenter lentement (en moyenne + 260 habitantes et habitants par an entre 1990 et 2014), pour atteindre 39 500 personnes à la fin de 2014. Les années 2015 et 2016 ont vu une forte accélération, avec en particulier **un gain très important de plus de 1 000 habitantes et habitants pour la seule année 2016**, pour atteindre plus de 41 400 au 1^{er} janvier 2017.

Le gain de 2015 et 2016 est dû essentiellement au solde migratoire, car le solde naturel n'évolue pas significativement à Rezé : il oscille, selon les années, entre 140 et 210 habitantes et habitants supplémentaires par an depuis au moins 2005 (+ 150 en 2017). **Il est donc exact d'affirmer que Rezé est « attractive ».**

« Attractivité » est un mot piège. En effet, les discours sont ambigus, le flou est entretenu entre deux sens du mot :

- sens 1 : attractif = « avec une bonne qualité de vie »,
- sens 2 : attractif = « avec un solde migratoire (fortement) positif ».

Tout le monde souscrit au sens 1, ce qui évite d'ouvrir le débat sur le sens 2.

Or, l'attractivité au sens 2 est bien choisie et voulue par les élues et élus en place. Ce choix conditionne profondément toutes les politiques, et notamment celles de l'urbanisme et des déplacements.

Le choix de l'attractivité est un choix politique fondamental. Le problème est qu'il a été fait sans consultation des citoyennes et des citoyens (ni même de la plupart des élues et des élus municipaux et communautaires), et même en leur mentant en affirmant lors de l'élaboration du PLU en 2015 que le solde naturel représentera plus de 80 % de l'accroissement démographique à venir, ce qui est totalement faux.

Il s'agit d'un déni démocratique grave, que nous dénonçons inlassablement.

La forte augmentation de population pose de **lourds problèmes** dans une ville et une métropole déjà très urbanisées, en particulier : **la pression sur les espaces encore disponibles pour construire de nouveaux logements, et l'encombrement toujours plus important de la circulation.** Sans compter que cette attractivité s'exerce auprès des populations aisées, alors que les moins favorisés sont rejetés en 2^e et 3^e couronne. À une échelle plus

globale, l'attractivité de la commune, du département, de la région, se fait au détriment d'autres régions.

Voilà pourquoi nous ne prôtons pas l'attractivité... au sens 2.

En résumé : une ville avec une bonne qualité de vie : OUI ; une ville dont la population augmente fortement : NON.

Une fois ce principe posé, nos propositions en matière d'urbanisme et de déplacements ont pour objectif **non seulement de gérer la situation, mais aussi de l'orienter** dans un sens plus favorable.

Pour commencer, nos propositions concrètes pour atteindre une moindre augmentation de population :

Mesure phare

Faire cesser tout « marketing territorial » qui consiste, via la presse, les réseaux sociaux, la publicité ciblée, et tout un tas d'autres moyens d'influence d'opinion, à inciter les habitantes et les habitants de la France entière à venir habiter à Nantes Métropole (ou en Loire-Atlantique, ou en Pays de la Loire). Nous réorienterons ces énormes budgets de communication vers d'autres priorités.

- Réviser les documents de planification - Schéma de cohérence territoriale (ScoT), Plan local d'urbanisme métropolitain (PLUm), Programme local de l'habitat (PLH) en choisissant les scénarios bas parmi les projections d'augmentation de population proposées par l'INSEE. En effet, en matière de démographie (comme dans d'autres domaines), les prévisions sont en bonne partie autoréalisatrice.

3.1 Décroissance urbaine et solidarité territoriale

L'attractivité de la commune, de la métropole, du département, de la région, se fait au détriment d'autres territoires qui sont vidés de leur dynamisme par cette concurrence inégale.

On sait le déficit médical, culturel, économique, qui touche la ruralité, et aussi les villes moyennes, désertées par les populations jeunes, aux commerces et volets baissés.

Le marketing métropolitain (communication, tourisme spectaculaire, concurrence inter-universitaire ou économique) suit le modèle de l'entreprise, et plus généralement celui du capitalisme néolibéral, qui veut faire de chacune et chacun le concurrent de chacune et chacun, et a pour pro-

jet d'étendre ce mode de fonctionnement concurrentiel à l'ensemble de la société, au détriment de l'intérêt collectif.

Nous refusons d'appliquer ce modèle à la commune.

Nous revendiquons de ne pas être des élues et élus « managers ».

Par ailleurs, la ville en croissance continue pose de lourds problèmes écologiques (consommation de ressources, concentrations de pollutions...) et démocratiques (éloignement de la décision des citoyennes et citoyens, qui deviennent de simples usagères et usagers, puis des consommatrices et consommateurs).

Nous nous prononçons donc pour l'arrêt de la croissance urbaine, et pour la solidarité territoriale, pour une collectivité locale résolument défendue comme « un commun » au service des habitantes et des habitants d'ici et d'ailleurs.

Nous militons pour la ruralité et une urbanité solidaire.

Mesure phare :

Dans la recherche d'une solidarité territoriale active, nous créerons un jumelage de la ville de Rezé avec un ensemble de communes françaises, rurales ou villes moyennes en déclin, qui ont choisi de se battre pour défendre leur territoire contre la désertification, pour le maintien des services de base, pour le développement de leur économie.

Ce jumelage pourra concerner l'éducation (connaissance mutuelle des territoires, séjour de jeunes...), la culture (transferts de spectacles, manifestations communes...), l'économie (soutien à la conversion écologique et durable de l'agriculture, résidences d'artisans croisées, territoire « zéro chômage », etc.).

3.2 Pour un commerce plus proche et plus humain

Le modèle commercial qui s'est imposé ces cinquante dernières années est celui des hypermarchés et des zones commerciales, qui concentrent de nombreuses enseignes sur un petit nombre de très grandes surfaces.

Notre agglomération et notre commune ont particulièrement bien suivi ce modèle.

Pour Rezé en témoignent l'agrandissement en cours du Super U ou la création de l'immense zone commerciale de la Brosse à côté du nouveau Marché d'intérêt national (MIN).

Ce type de commerce pose de lourds problèmes en matière de déplacements motorisés, de consommation foncière, de paysage, de déshumanisation des relations, et d'emploi.

À rebours de ce modèle, nous affirmons la nécessité du soutien au commerce de proximité, à l'artisanat et aux petites entreprises du service, dans une perspective de consommation de proximité, de promotion d'emplois, de qualité du cadre de vie, et d'une vie sociale plus riche.

Le Schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC), équivalent du Plan local d'urbanisme (PLU) pour le commerce, dans sa version adoptée en 2012, prévoit la réalisation de 60 000 m² de surface supplémentaire pour le développement des grands centres commerciaux, en extension sans nouvelles créations. Il projette aussi 26 000 m² en plus pour « l'offre de proximité » (superettes et supermarchés à proximité des centres), mais il s'agit de favoriser des enseignes moyennes qui restent aux mains des géants de la distribution.

Enfin, le SDUC prévoit 50 000 m² en plus de commerces « diffus », qui correspondent au modèle que nous prônons... mais malheureusement ces surfaces sont réservées au centre-ville de... Nantes !

Ce SDUC, que nous désapprouvons bien sûr, a été adopté y compris avec le vote favorable des élus métropolitains de Rezé en juillet 2012.

Mesure phare :

Nous demanderons à la Métropole la révision du SDUC pour poser le principe non seulement d'arrêt de l'extension, mais la réduction des surfaces consacrées aux moyennes et grandes surfaces et aux zones commerciales dans l'agglomération en général, et à Rezé en particulier, et l'augmentation des surfaces autorisées pour les petits commerces de proximité diffus ;

Nos autres propositions :

- Nous réviserons le PLU pour augmenter les possibilités d'implanter des commerces de proximité pour toutes et tous, dans tous les quartiers : chaque Rezéenne et Rezéen doit pouvoir trouver un petit commerce du quotidien (boulangerie, épicerie, boucherie, droguerie, garage, réparateur d'électroménager, boutique de vêtements, librairie, etc.) à une distance accessible à pied de son domicile ;
- À la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC), instance chargée de statuer sur les demandes d'autorisation commerciale ou cinématographique, et à laquelle siège le maire de la commune d'implantation, nous nous opposerons systématiquement à toute augmentation de grande ou moyenne surface commerciale sur la commune ;
- Nous nous opposerons, comme nous l'avons fait dans les mandats passés, à toute ouverture commerciale le dimanche.

3.3 Logement

Depuis quelques décennies, la croissance de la ville n'a pas été menée avec les mêmes préoccupations égalitaires que celles de l'après-guerre. Les dernières mandatures, sous l'influence de la montée de l'individualisme et du consumérisme, ont préféré s'en remettre au système capitaliste. La conséquence est que, hors opérations des bailleurs sociaux, toute la promotion immobilière est aujourd'hui réalisée par le privé, avec les logiques du privé, c'est-à-dire de profit. La collectivité a ainsi de faibles capacités de décision sur la politique de logement. Nous affirmons que ceci n'est pas une fatalité.

On impose certes aux promoteurs 30 % de logements sociaux (qui bénéficient de nombreuses aides publiques), mais les 70 % restant doivent être vendus suffisamment cher pour rentabiliser les opérations. Il y a alors convergence d'intérêt à attirer des populations riches entre le privé qui trouve des acheteurs, et la collectivité qui voit d'un bon œil l'accroissement de son « potentiel fiscal ». Mais c'est, pour la collectivité, de la courte vue, car cela se fait au détriment de l'intérêt social global.

Par ailleurs, en matière de logement, on nous dit : « Il faut bien construire de nouveaux logements pour accueillir les habitantes et les habitants nouvellement arrivés ».

C'est oublier un peu vite la question de l'œuf et de la poule : **c'est aussi en construisant plus de logements que l'on attire de nouvelles populations** (analogie avec la voiture : plus de voiries = plus de voitures). Pour attirer des populations, il y a bien, depuis quelques années, une surproduction de logements, preuve en est le **triplement des résidences secondaires et le doublement des logements vacants à Rezé entre 2006 et 2016**.

De plus, l'explosion des prix de l'immobilier montre que l'argument très courant selon lequel un fort niveau de construction permet de modérer les prix est faux.

Nous prôtons donc, pour Rezé et la métropole, une production de logement plus modérée, correspondant tout juste aux besoins.

Les objectifs de construction de nouveaux logements sociaux du Plan de développement urbain sont, eux, insuffisants, car ils ne permettront pas tout à fait d'atteindre le taux légal de 25 % en 2025, et de toute façon, ce taux de 25 % est trop bas au vu de l'évolution comparée des prix de l'immobilier du secteur privé et des revenus des ménages.

Nous ne sommes pas contre la densification en soi : lutter contre l'étalement urbain est une préoccupation importante, afin d'éviter de consommer des terres agricoles ou naturelles et d'étendre exagérément les distances des déplacements et le réseau de transports en commun.

En revanche nous sommes **contre la surdensification** qui consiste à réaliser de **grandes opérations (très) denses dans des zones jusque-là non habitées** (à Rezé : ZAC des Îles, Jaguère, future ZAC de Praud). Ces grands ensembles denses ont plusieurs défauts :

- construits en quelques années sur des surfaces initialement vierges, contrairement à des centres urbains historiques, ils créent une forme de ville aseptisée, trop peu « vivante » (lieux de vie et de rencontre éprouvés au quotidien...), difficile à s'approprier pour les populations qui arrivent là d'un seul coup ;
- ils concentrent les populations en difficulté sociale ;
- ils artificialisent les derniers espaces vierges de la commune ;
- ils peinent à bien anticiper tous les services nécessaires à la vie quotidienne : services et équipements publics – école, crèche, culture et loisirs – et tertiaires.

Ces grandes opérations, actuelles ou à venir, sont la conséquence d'une orientation politique fondamentale de **la majorité actuelle, qui a décidé de ne pas densifier les zones déjà habitées du pavillonnaire**, très peu dense, qui couvre 64 % du total des surfaces habitables de la commune. **Nous remettons en cause cette orientation**. Nous comprenons la difficulté des habitantes et des habitants du pavillonnaire à voir leur environnement évoluer, mais nous soulignons que cette évolution sera douce et progressive si toutes les zones pavillonnaires sont mises à contribution, et si les nouvelles opérations sont réalisées démocratiquement (voir propositions détaillées ci-dessous).

Par ailleurs, par une attention renforcée à la qualité des logements et de leurs abords, nous voulons faire en sorte que toutes les habitantes et tous les habitants s'y installent et y restent par choix, et non pas par défaut (pour des raisons financières notamment). La Charte de l'habitat révisée, adoptée fin 2019, même si elle a apporté du mieux, n'est pas encore assez ambitieuse ni précise pour garantir une qualité optimale des logements. De plus, cette Charte n'est pas juridiquement contraignante. Et quoi qu'il en soit, confier la réalisation des constructions aux promoteurs augmente les chances d'une mauvaise qualité : ils ont intérêt à produire des bâtiments et des espaces obsolètes, car c'est cela qui assure leur business à venir : l'obsolescence implique destruction et reconstruction.

Enfin, la question de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite est pour nous cruciale.

Nous mettrons donc en œuvre une politique du logement raisonnablement dense, démocratique, maîtrisée, et qualitative et inclusive.

Nos mesures concrètes pour ce faire :

Pour une urbanisation raisonnablement dense :

Nous demanderons la révision du PLH (Programme local de l'habitat) de la Métropole pour que soit **revu à la baisse le nombre de logements totaux, en lien avec la réalité fine des besoins** (incluant une analyse poussée de la décohabitation), et **l'objectif démographique revu à la baisse**.

Pour les nouvelles opérations, nous fixerons un seuil maximal de densité. En première approche, les seuils suivants sont proposés :

Taille de l'opération (emprise au sol)	< 1 ha	1 à 5 ha	5 à 10 ha	10 ha
Densité maximale (logements/ha)	80	60	50	45

Ces seuils seront à affiner à la suite de discussions avec les habitantes et les habitants de retours d'expérience.

Nous demanderons la révision du PLUm pour intégrer ces seuils.

Le seuil de 45 logements par hectare s'appliquera à la ZAC des Îles (> 10 ha), pour laquelle nous demanderons à la Métropole la révision du programme afin de diminuer de moitié la densité actuellement prévue (90 logements par hectare sur 24 ha, pour presque 7 000 nouvelles habitantes et nouveaux habitants). Ce positionnement, certes radical, est justifié par la place de la nature dans cette future ZAC, ainsi que par l'encombrement futur de la route de Pornic et du pont des Trois-Continents, malgré les baisses de « part modale » de la voiture (c'est-à-dire la proportion de déplacements faits en voiture par rapport au nombre total de déplacements).

Pour **optimiser les surfaces des logements déjà existants**, nous renforcerons sensiblement deux actions qui sont déjà menées par la Ville et la Métropole : **favoriser l'habitat partagé et évolutif, et accompagner les parcours résidentiels des ménages** pour améliorer l'adaptation des logements à leurs occupants.

– pour une urbanisation **démocratique**

Pour toute nouvelle opération d'urbanisme, nous consulterons la population :

Le plus souvent, les « concertations » se limitent à une « information » – dans un large périmètre **sur les objectifs en nombre et en surface de nouveaux logements** ou de nouvelles activités, **et sur la façon de les répartir géographiquement** : très forte densité localisée, ou densité plus moyenne mais sur une plus grande étendue

La **consultation que nous proposerons sera sincère** (plusieurs scénarios réellement ouverts au départ) et suffisamment bien menée (durée, modalités de consultation) pour que l'avis de la population, dans sa diversité, puisse réellement être pris en compte.

Pour une urbanisation maîtrisée :

Nous souhaitons ne plus laisser le champ libre à la promotion privée, et viser une maîtrise des prix de la construction.

Mesures phares

- Nous engagerons un **audit des marges des promoteurs privés et des sociétés de BTP** (bâtiments et travaux publics) et de VRD (voiries et réseaux divers), nous rendrons **publics** ses résultats.
- Nous demanderons la **révision du Programme local de l'habitat (PLH)** pour que soit **revue à la hausse la part de logements sociaux**, de manière à atteindre effectivement 25 % en 2025, mais aussi 30 % en 2030. (Calcul honnête à l'appui, et sans compter les logements vendus mais qui comptent actuellement dans le calcul Solidarité et renouvellement urbain (SRU.))
- Nous mettrons en place **l'encadrement des loyers**, et faciliterons la **réquisition de certains logements vacants** (qui sont au nombre de 17 500 dans la métropole).
- Nous mettrons progressivement en place une maîtrise d'ouvrage (inter-) **communale des opérations**. Pour cela, nous ferons évoluer le service Urbanisme de la ville de Rezé pour que des opérations de promotion immobilière puissent se réaliser en régie, municipale voire métropolitaine, sans avoir recours à la délégation ou aux partenariats avec le privé.

Nos autres propositions :

- Nous renforcerons la **maîtrise du foncier par la Ville**, par tous les outils à disposition (droit de préemption, agence foncière). Mais nous allons plus loin et **nous remettons en cause la pratique de la vente systématique aux promoteurs des terrains ainsi acquis : nous rechercherons les moyens de les garder en propriété publique**, avec une simple mise à disposition aux occupants via un **système de bail très longue durée** pour empêcher la spéculation foncière sans pour autant léser les occupants.
- Pour le renouvellement urbain, nous refuserons les opérations de prestige (qui favorisent la gentrification), par l'introduction d'un nouveau critère de conception ou de sélection des projets : **les logements construits doivent pouvoir être, à l'achat, financièrement accessibles aux personnes qui vivaient là précédemment** (durée d'emprunt et taux d'endettement raisonnables pour un pouvoir d'achat en moyenne équivalent).
- Pour atteindre ces objectifs ambitieux de logements sociaux, on pourra compter sur la construction neuve

avec une part plus importante, mais aussi, beaucoup plus qu'aujourd'hui, sur la **conversion du parc locatif privé existant : renforcement très important des moyens budgétaires** (fonctionnement pour l'animation et l'humain, et investissement pour les aides) des dispositifs existant en ce sens à la Métropole, en lien avec l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH).

Pour une urbanisation qualitative et inclusive :

Nous affinerons, par un **guide technique**, les critères permettant de s'assurer :

- d'une **qualité optimale des logements** : confort thermique, sonore, lumineux, qualité de l'air, matériaux sains, durabilité de la construction ;
- de la **qualité des abords** : espaces publics agréables et pensés pour toutes les populations, confort des espaces publics en toute saison (ombre/soleil), place de la nature, qualité et proximité des services (services publics, commerces) ;
- de l'**adaptation** de l'urbanisme aux **changements climatiques** à venir : inondations (hausse du niveau de la mer et pluviométries extrêmes), canicules, etc. ;
- de la qualité des **dessertes collectives**, piétonnes et cyclables, et des liaisons avec les autres quartiers ;
- de l'**accessibilité du bâti** et des espaces publics : 100 % de logements neufs accessibles, cahier des charges élaboré en lien avec les associations et des représentants des personnes handicapées.
- Ces critères s'appliqueront bien évidemment aux opérations menées en régie (inter-) communale, et serviront de base pour les cahiers des charges s'appliquant aux opérations des bailleurs sociaux et des promoteurs privés. Et ce, de manière égale pour tous les logements (sociaux ou pas).

Concernant l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite : aide à l'adaptation des logements existants dans le parc privé, participation à la gestion de la demande et des attributions (représentation et définition de priorités dans le cadre du Plans Partenarial de la Gestion de la Demande et d'Information aux Demandeurs (PPGID) et de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) de Nantes Métropole.

Concernant la qualité énergétique des logements et des bâtiments municipaux, se reporter à la partie « Urgence écologique ».

3.4 Déplacements

La compétence des transports publics n'est pas du ressort communal. Elle relève de l'État (trains nationaux), de la Région (trains régionaux et cars interurbains) et de Nantes Métropole (mobilités urbaines : transports en commun et modes « actifs », vélo, etc.).

Pour autant, il appartient à la Ville de porter politique-

ment, et concrètement quand elle le peut, cette question en lien avec ses orientations politiques dans tous les domaines (sociaux, environnementaux, aménagement).

Malgré de timides progrès récents, la place de la voiture dans la commune et la métropole est encore beaucoup trop importante, eu égard notamment à la faible distance des déplacements : encore 54 % des déplacements et 76 % des kilomètres se font en voiture ; le déplacement moyen en voiture est de moins de 8 km (source : Enquête Déplacements Grand Territoire – EDGT 2015).

Nous prôtons une réduction encore plus importante de la circulation automobile. L'objectif chiffré visé par le nouveau Plan de déplacement urbain (PDU) de 2018, à savoir 41 % en 2030, est assez ambitieux pour nous s'il est considéré comme un palier vers un niveau beaucoup plus faible pour 2040. Nous estimons en revanche que les mesures proposées ne le sont, elles, pas assez, pour espérer atteindre cet objectif. Ce décalage entre ambitions et mesures s'est déjà soldé par la non-atteinte des objectifs dans les PDU précédents.

Concernant les déplacements longue distance, la hausse continue de l'usage de l'avion, à la faveur notamment de l'explosion des vols à bas coût (cf. partie « urgence écologique »), doit absolument être contrée.

On entend souvent : « Tous les modes de déplacements sont utiles, il ne faut pas les opposer. » Et bien nous, nous affirmons le contraire : pour atteindre les objectifs souhaitables et mêmes indispensables au bien-être et à la santé humaine, **il faut opposer les modes**, c'est-à-dire agir sur deux fronts :

- contraindre la voiture et l'aérien et
- favoriser les solutions de remplacement, notamment celles au plus fort potentiel de progression et les moins coûteuses.

3.4.1. Contraindre la voiture

Il ne s'agit pas de faire totalement disparaître la voiture des villes ni de nier que certaines personnes sont contraintes de s'en servir. Nous constatons que, dans la métropole, encore 24 % des déplacements de moins de 1 km se font en voiture (source : EDGT), alors que cette distance est très facile à couvrir à pied pour la plupart des personnes, et 45 % des déplacements de moins de 5 km, alors que cette distance est banale à vélo.

En restreignant fortement la voiture pour les petites distances, on rend au contraire, en fluidifiant le trafic, son usage bien plus facile pour les usagères et les usagers contraints à l'utiliser ou les trajets de moyenne distance.

Pour contraindre la voiture pour les courtes distances, il y a plusieurs leviers :

- la rendre moins pratique que les autres modes, ce qui peut passer par la rendre moins rapide en complexifiant le stationnement, en modifiant les sens de circu-

lation pour obliger à des détours, ou en multipliant les zones à très faible vitesse (20 voire 10 km/h). À noter qu'à 30 km/h, le temps perdu pour les voitures n'est pas significatif. Nous sommes pour une généralisation de la limitation à 30 km/h pour toutes les rues de Rezé, mais pour d'autres raisons : sécurisation, et facilitation de la pratique du vélo (voir mesure phare partie 3.4.4.)

- la rendre plus coûteuse que les autres modes : renchérissement du stationnement pour les non-riveraines et riverains, péage urbain, baisse du coût des transports en commun.
- lui interdire l'accès à certaines parties de la ville – sauf bien évidemment pour les riveraines et riverains et certaines catégories d'usages ou de desserte – par l'institution de Zones à trafic limité (ZTL) comme le boulevard des Cinquante-Otages à Nantes.

Tant que les transports urbains pour les personnes à mobilité réduite ne seront pas plus développés, ces contraintes et surcoûts ne doivent pas leur être appliqués.

3.4.2. Parkings périphériques

De manière à réduire l'accès et l'usage des voitures dans l'agglomération dense, nous projetons des parkings importants en périphérie de la zone urbaine. Ils seront judicieusement placés et dimensionnés. Leur articulation avec les modes de transport adaptés à la densité urbaine (transports en commun et vélo) sera particulièrement soignée, de manière à inciter des habitantes et habitants de périphérie à y laisser leur voiture pour la journée de travail ou les sorties en ville (principe des parkings relais). Ils favoriseront notamment le covoiturage extra-urbain. Ils seront également suffisamment sécurisés (surveillance en continu) pour permettre à des habitantes et habitants de Rezé et des autres communes de laisser leur voiture à la périphérie de la ville plusieurs jours d'affilée, voire quasiment en permanence s'ils le souhaitent. Ceci a pour objectif de libérer des places de stationnement en centre urbain, en proposant une alternative gratuite ou à très bas coût aux personnes qui ont un usage peu fréquent de leur voiture (vacances et week-end par exemple).

Notons que la baisse très importante du trafic aérien que nous visons (voir parties 2.2 et 3.4.5.), couplée à l'amélioration de la desserte de l'aéroport de Nantes-Atlantique (voir partie 3.4.3.), engendreront une réduction importante des besoins de stationnement pour les usagers et usagers de la zone aéroportuaire (voyageuses, voyageurs, travailleuses et travailleurs). Cela libèrera des emprises qui pourront être utilisées pour l'un des parkings périphériques que nous venons de décrire.

Tous ces parkings périphériques seront sous gestion publique, sans délégation de construction ou d'exploitation au privé, n'en déplaise notamment à Vinci, actuel exploitant des parkings de l'aéroport.

3.4.3. Les transports en commun

Ils représentent aujourd'hui 15 % de part modale, chiffre à peu près constant depuis 20 ans, et voué à le rester selon les projections du Plan de déplacement urbain.

Ils sont certes pratiques, mais coûtent cher à la collectivité métropolitaine, 300 millions d'euros par an environ (ordre de grandeur 2018), en investissement (100 M€) comme en fonctionnement (200 M€). Leur coût est partagé entre les usagères et usagers (un peu moins d'1/4), les entreprises (un peu moins de la moitié), et les contribuables (presque 1/3^e).

Ils sont aujourd'hui essentiellement centralisés en étoile à partir du centre de la métropole, et donc très peu performants de périphérie à périphérie.

En 2014, nous prônions déjà la mise en place de la gratuité des transports collectifs à l'échelle de l'agglomération.

Les gains attendus sont environnementaux (baisse de la voiture et donc de la pollution et des consommations de ressources, amélioration du cadre de vie), sociaux (baisse du budget transport, possibilité dans certains cas de réduire le nombre de véhicules par famille, amélioration – par la disparition des missions de contrôle des titres de transport – des conditions de travail et de la reconnaissance des agents du service public), et sociétaux (revalorisation du service public).

Mesure phare : les transports en commun à prix libre :

Nous faisons évoluer notre proposition de 2014, et proposons non plus la simple gratuité, mais le prix libre des transports en commun : chacune, chacun pourra prendre les bus et tram librement, sans contrôles, mais en payant, selon son choix, au coup par coup (bornes carte bleue, apport en liquide ou chèque dans des points d'accueil) ou par prélèvement régulier. Cette approche vise à responsabiliser les usagères et usagers sur le fait que rien n'est gratuit, que les transports collectifs sont un service coûteux (un trajet de passager revient actuellement en moyenne à 2 € à la collectivité), et qu'ils sont donc un bien commun auquel chacune, chacun contribue : les contribuables (qu'ils les utilisent ou non), les entreprises (qui en bénéficient pour leurs employés et leurs visiteurs)... et les usagères et usagers. L'objectif est de faire passer certaines usagères et certains usagers d'une posture de consommation à une posture de citoyenne et citoyen.

Chacune, chacun participera à hauteur de ses moyens et en fonction de sa conscience, et pourra donc choisir la gratuité effective (en ne payant pas du tout), ou un paiement, symbolique ou pas.

Un système de comptage précis et régulier de la fréquentation sera maintenu.

Une communication importante sera développée pour informer la population des effets du passage au prix libre sur la fréquentation, sur les reports sur d'autres moyens de transport, sur l'évolution du coût du service pour la collectivité et sur le prix de revient du voyage unitaire.

Nous ne mésestimons pas l'aspect budgétaire de cette mesure : il y aura probablement une baisse des recettes de billetterie, moindre que la gratuité totale (qui coûterait environ 70 millions d'euros par an), mais d'un montant difficile cependant à quantifier à ce stade, tant notre proposition est inédite.

Il n'est pas question pour nous de financer la mesure par la publicité, ou par des « partenariats » avec le privé. Les budgets nécessaires viendront donc conjointement d'une augmentation du financement public par Nantes Métropole, et d'une contribution des employeurs, non pas par le « versement transport » des entreprises (qui est déjà au maximum légal), mais par une réaffectation des budgets aujourd'hui alloués à leur participation aux abonnements de transports en commun.

Nous ne mésestimons pas non plus les effets pervers possibles de la gratuité (et donc du prix libre) qui, dans certaines villes où elle a été mise en place, a vu une hausse de la fréquentation non pas au détriment de la voiture – ce qui est pourtant le but initial –, mais au détriment de la marche et du vélo.

Pour éviter cet effet pervers, nous insistons sur le fait que notre proposition de transports en commun à prix libre s'inscrit dans un panel plus général de propositions, où la marche et le vélo doivent rester les modes privilégiés à développer pour la majorité des déplacements (voir partie 3.4.4), et où la voiture sera fortement contrainte (partie 3.4.1.)

Nos autres propositions

- Busway plutôt que tramway :
- **Nous remettons en cause du choix du tramway** pour les nouvelles lignes structurantes de transports en commun. Le tramway permet certes un grand débit de passagers, mais il souffre de gros défauts : coût très élevé et tracé quasiment immuable une fois réalisé.
- En particulier, nous refusons le projet de tramway prévu pour desservir Rezé depuis le quai de la Fosse via l'île de Nantes, essentiellement pour des raisons

de coût (l'investissement coûterait au moins 10 ans d'équivalent gratuité).

- **Nous proposons comme alternative des bus à haut niveau de service** : des véhicules biarticulés en site propre et avec une forte fréquence permettent une capacité (débit de passagers) de pointe s'approchant du tramway, avec des inconvénients fortement amoindris. Leurs voies en site propre, sans rails, permettent également une cohabitation plus simple et plus sûre avec les vélos. Un plus grand nombre de lignes, et plus adaptatives, permettra de compenser le moindre débit.
- Des bus hybrides gaz naturel (méthane), déjà en service dans de nombreuses grandes villes d'Europe, permettent de réduire significativement la pollution atmosphérique locale. Ils sont en effet bien moins polluants que leurs homologues au gazole. La technologie est éprouvée, particulièrement à Nantes Métropole où 100 % des bus classiques roulent au gaz naturel. De plus, le gaz naturel, aujourd'hui essentiellement d'origine fossile, pourra demain être majoritairement, voire intégralement, d'origine renouvelable (méthanisation ou gazéification des déchets organiques, et transformation de l'électricité renouvelable en hydrogène puis méthane).
- Nous rejetons en revanche la technologie des bus électriques, récemment choisis par Nantes Métropole pour la ligne 4. Ce choix a été fait manifestement pour des raisons d'image et de communication « verte », mais ses coûts d'investissement et de fonctionnement sont rédhibitoires, et la fiabilité dans le temps encore sujette à doutes. De plus, l'électricité en France est encore loin d'être intégralement « verte » (75 % de nucléaire, peut-être 50 % en 2035, mais pas d'abandon à l'horizon, malheureusement).
- L'investissement dans les véhicules (bus et trams) se fera avec le souci permanent de la réduction des coûts : pas d'investissement de communication via des innovations « peinture verte » (bus électriques) ou des véhicules personnalisés pour le prestige et l'image.

Augmenter la « praticité » des transports en commun :

- Améliorer les correspondances (horaires, information...), physiquement (et pas seulement via des outils numériques).
- Veiller à la décentralisation du maillage du réseau (liaisons inter-périphéries sans passer par le centre) et à son adaptation à l'évolution urbanistique de la ville (exemple : nouvelles zones d'habitat au sud-est de la commune).
- Prolonger la ligne 2 du tram (terminus Pont-Rousseau) jusqu'aux Sorinières par un Busway en étudiant les voies utilisées – la ligne C4 n'est pas assez rapide malgré sa mise en Chronobus, donc pas attractive.

Transport en commun pour des publics cibles

Les transports en commun sont aujourd'hui conçus pour le plus grand nombre, c'est-à-dire les populations actives, plutôt jeunes, en bonne santé, et avec une vie sociale diversifiée. Nous proposons d'adapter certaines offres pour d'autres populations :

- personnes âgées qui se rendent aux marchés de la ville, sur le même modèle que les transports scolaires. Ce type de transport permettrait de préserver leur mobilité sans avoir recours à l'auto, et de créer et maintenir du lien social.
- étudiantes et étudiants, familles isolées/monoparentales, non-actifs (par choix ou contraintes), sans domicile fixe.
- étudier sérieusement la possibilité de mettre en place des petites boucles locales, fréquentes, aux heures et lieux adaptés aux petits trajets du quotidien (exemple mairie → poste → marché → mairie, etc.).

L'accès à l'aéroport de Nantes-Atlantique :

Nous soulignons depuis longtemps la nécessité d'améliorer très sensiblement l'accès à l'aéroport par les transports en commun, pas seulement pour les voyageurs aériens, mais aussi pour les milliers de travailleuses et de travailleurs quotidiens de la zone aéroportuaire.

Nous avons aussi souligné qu'une desserte cadencée via la liaison ferroviaire nécessitait des travaux très lourds (doublement des voies).

Enfin, nous nous positionnons plutôt contre les travaux de développement du tramway, coûteux (notamment le franchissement du périphérique depuis la Neustrie) et non réversibles.

Sur ces bases, nos propositions pour la desserte de l'aéroport sont :

- À très court terme, améliorer la desserte via la ligne 98 (qui pourrait avoir 2 terminus alternés : Saint-Aignan ou l'aéroport).
- Dès que possible, mettre en place un bus à haut niveau de service, avec des horaires et des cadences adaptés à la fois aux travailleuses, aux travailleurs aux usagères et aux usagers de l'aéroport, et un bon traitement des intermodalités (voiture-bus : parking relais, tram-bus : changement confortable et performant à Neustrie).
- À long terme, nous appelons de nos vœux la décroissance importante du trafic aérien, avec des propositions concrètes en ce sens (voir partie « écologie »). Il est prématuré de dire aujourd'hui quels impacts ces propositions, et d'autres paramètres externes (crises environnementales et sociales notamment), auront sur le trafic aérien d'ici à dix ans, et donc sur les besoins de desserte.

3.4.4. Les modes actifs : vélo et marche

Le vélo est aujourd'hui sous-exploité : son potentiel est énorme. L'objectif du Plan de développement urbain (PDU) – un triplement de la part modale (de 4 % aujourd'hui à 12 % en 2030) – ne doit être vu que comme un intermédiaire, puisqu'une part modale de 30 %, voire 40 %, comme certaines villes néerlandaises ou danoises, est envisageable.

Il reste énormément à faire pour mettre en place un « système vélo » qui combine aménagements, modification des règles de voirie, services, et évolutions culturelles dans le respect de la sécurité des piétons, notamment sur les voies partagées vélos/piétons.

Nombreuses sont les personnes qui se déplacent à pied ; la marche détente ou sportive connaît un réel regain, à portée de toutes et tous et fortement conseillée. Ces déplacements doivent pouvoir se faire sans crainte et en toute sécurité, particulièrement pour les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite, les enfants et les parents se déplaçant avec une poussette.

Nos propositions :

- Nous mettrons en place un « code de la rue » visant à organiser les partages de voirie avec des priorités de sécurité (du plus faible au plus fort).
- Nous organiserons sur Rezé un ambitieux réseau de liaisons douces (vélos et piétons) en reliant les pôles de vie (école, commerces, centres administratifs, etc.), d'activité (zones d'emploi) et points d'accès transports. Les liaisons seront réellement continues, conçues pour une très bonne cohabitation piétons/cycles, les plus sécurisées possibles (aménagements, signalétique, en site propre lorsque possible), et les plus directes possibles. Ces impératifs pourront nécessiter dans certains cas des aménagements importants ; exemple : franchissement souterrain de la route de Pornic pour relier Trentemoult à la Jaguère. Développer des équipements de stationnement de qualité (couverts, sécurisés...), et des services (points réparation, informations, points d'eau...) pour les vélos aux principaux nœuds et zones d'intermodalité de ce réseau.
- > Nous nous donnerons les moyens d'aménagements cyclables bien conçus : intégrer des cyclistes dans les équipes de conception, faire évaluer les aménagements par des tiers indépendants et compétents, avant, pendant, et après les réalisations, et bien sûr intégrer leurs préoccupations.

Mesure phare n° 1 : passer toute la ville à 30 km/h, et faire évoluer la hiérarchie voiture/vélos sur la voirie.

Avec le développement massif de la part modale cycliste que nous prônons, les aménagements que nous développerons, même nombreux et bien conçus, risquent d'être saturés. Une bonne solution pour minimiser ce problème à peu de frais est de généraliser la vitesse à 30 km/h, sur toutes les voies. Car une ou un cycliste entraîné avec un bon vélo peut facilement rouler à 30 km/h, et peut donc rouler au milieu de la chaussée, sans pouvoir être dépassé par les autos.

Cela désengorgera les aménagements cyclables pour des cyclistes moins rapides ou moins aguerris.

Il faudra accompagner cette mesure d'une communication de longue haleine permettant aux conducteurs automobiles d'intégrer progressivement le fait que les vélos, pourvu qu'ils roulent à 30 km/h, ont le droit de circuler au milieu de la chaussée et ne doivent pas être dépassés.

Mesure phare n° 2 : un réseau de modes actifs aussi visible que celui des transports en commun.

Nous rendrons plus pratiques et visibles les circuits de déplacement doux ou « actifs » (marche, vélo). Il existe des chemins piétons et cyclistes pour couper à travers la ville, mais ils sont trop peu valorisés. Il faut les faire connaître par une meilleure cartographie, et une signalisation de terrain, notamment par l'élaboration de « lignes », piétonnes ou cyclistes, identifiées par un numéro et une couleur, et des terminus, comme des lignes de transports en commun. Ces lignes seront différenciées entre cycles et piétons.

- Nous nous appuierons sur les écoles pour promouvoir la pratique du vélo dès le plus jeune âge : nous installerons des emplacements sécurisés pour les vélos dans toutes les écoles. Nous ferons évoluer les interventions « prévention routière », trop exclusivement axées sur la sécurité, vers une activité plus large de promotion des modes actifs. Nous accompagner

de manière active et volontariste les écoles et leurs acteurs (enseignants, parents, personnels de la ville, éducation nationale) à mettre en place des actions pédagogiques sur les alternatives à la voiture.

- Certaines Rezéennes et certains Rezéens souhaiteraient utiliser un vélo, mais n'osent pas par manque d'expérience, d'aisance dans cette pratique, de connaissance des règles et des voies cyclables.

Les initiations à la pratique du vélo, qui permettent à chacune et chacun, adulte, jeune ou enfant, de se sentir assez à l'aise pour circuler à vélo au quotidien dans leur ville, seront largement promues et développées.

> La Ville doit donner l'exemple en instituant l'indemnité kilométrique vélo pour ses agents (mesure immédiatement applicable), et en développant des parkings à vélos pratiques et accueillants sur tous ses sites (pour ses agents et les visiteurs).

- Nous agirons au développement de l'embarquement des vélos à bord des transports collectifs. Il sert l'intermodalité, car il peut être utilisé par un public local non motorisé (jeunes, précaires, autres). De plus, cela ne sert pas seulement aux vélos, mais aussi aux personnes avec poussettes ou aux passagers à mobilité réduite. Nous insisterons donc auprès de la Métropole, pour que, à l'occasion du renouvellement des bus et des tramways, de meilleurs équipements soient prévus : emplacements polyvalents, plateformes abritées à l'arrière, etc.

3.4.5. Contraindre l'aérien, réhabiliter le train

En complément des mesures décrites en partie 2.2., nous agissons dans le sens d'une réhabilitation du train comme mode de déplacement privilégié pour les moyennes et longues distances.

Le train est une solution de déplacement écologique, et agréable à l'usage si l'intermodalité est facilitée autour des gares. Elle peut par ailleurs être peu coûteuse pour les usagères et les usagers si une volonté politique existe en ce sens. Son potentiel est malheureusement sous-exploité, en France comme dans l'agglomération nantaise.

L'agglomération nantaise a de grands atouts pour constituer une étoile ferroviaire majeure de l'ouest de la France. Rezé a la chance de disposer d'une gare encore en service, bien située et bien desservie par les transports collectifs et par les réseaux cyclables.

Nous travaillerons avec les Régions (TER) et l'État (SNCF, RFF) pour ce qui relève de leurs compétences réciproques, pour promouvoir et faciliter l'usage du train à Rezé et dans la métropole.

3.4.6. Actions transversales

Développer l'intermodalité

L'articulation entre parkings, bus, trains, trams, avions, vélos, piétons, covoiturage doit être réfléchi avec le souci d'égalité d'accès des citoyennes et des citoyens aux moyens de transports publics, quel que soit leur lieu d'habitation.

Actions de sensibilisation

Nous nous engageons à mener au plan local une campagne de sensibilisation et d'éducation en faveur des solutions de remplacement à la voiture particulière : donnons-nous les moyens, par l'éducation, d'atteindre les objectifs de l'ambitieux Plan de déplacements urbains (PDU) 2018-2027.

Par exemple le Plan local d'urbanisme métropolitain (PLUm) limite les places de stationnement selon le zonage des quartiers, mais les habitantes et les habitants ne changent pas leurs habitudes pour autant, ce qui entraîne des problèmes de stationnements insuffisants,

de bouchons, de nuisance, notamment dans les nouveaux quartiers. L'action coercitive seule ne suffit pas, elle doit être associée à une éducation et une facilitation des modes alternatifs.

Nous créerons des instances locales d'échanges avec les populations sur leurs besoins et contraintes de transport, de manière à proposer les solutions de remplacement à la voiture les plus adaptées.

- **Une action d'encadrement des projets immobiliers doit permettre une prise en compte des modes de déplacements à venir :**
- Piétons = trottoirs larges, accessibles, bateaux aux normes.
- Vélos = pistes cyclables en site propre, stationnements sécurisés.
- Trotinettes, et autres nouveaux engins individuels de déplacements (gyro-roues, etc.)
- Auto-partage : des stationnements réservés au cœur des quartiers ou des lotissements, un système de géolocalisation pour mieux disséminer les véhicules (actuellement concentrés au centre-ville).

4. Enfance, éducation, jeunesse

Les constats anxiogènes faits sur notre société préoccupent beaucoup la jeunesse. Face à cela, il faut réagir et aider les enfants et les jeunes à préparer leur avenir. À son échelle, une mairie doit y contribuer en faisant de l'éducation et du soutien à la jeunesse une priorité.

La jeunesse, c'est l'avenir de la cité. Qui d'autre que la jeunesse est donc la plus concernée pour les décisions et les orientations de la Ville sur l'avenir ?

Pourtant force est de constater que TOUTES les décisions prises le sont sans ces citoyennes et citoyens. Il n'existe pas de lieu, de structure, d'institution, permettant à la jeunesse de s'exprimer librement. Il faut créer des occasions pour que les jeunes puissent échanger sur leurs projets et la manière dont ils conçoivent le vivre-ensemble dans leur ville, pour qu'ils participent **réellement et concrètement** aux prises de décisions qui les concernent.

Le Projet éducatif de territoire (PEDT) est l'outil central d'élaboration et de pilotage des politiques en faveur des enfants et des jeunes.

Nous partageons la finalité du PEDT (« être ensemble, vivre ensemble, agir ensemble »), et ses objectifs :

- Rendre plus cohérents et plus harmonieux les temps de vie de l'enfant.
- Accompagner l'enfant dans son développement personnel au sein d'un collectif.
- Réduire les inégalités.

Pour nous, ce projet commun aux structures qui accueillent les enfants et les jeunes à Rezé ne doit plus être de belles paroles sur papier glacé. Il est grand temps d'agir concrètement pour une vraie politique de co-éducation.

4.1 Petite enfance – éducation

Dans le cadre de l'objectif « Rendre plus cohérents et plus harmonieux tous les temps de vie de l'enfant » :

Mesure phare

Redonnons ensemble leur place aux parents en instituant des conseils de parents dans les structures d'accueil extrascolaires de leurs enfants, pour qu'ils participent aux prises de décision, à l'ajustement des pratiques.

Soyons vigilants par rapport à la répartition de l'offre sur la commune : un meilleur équilibre des offres de garde des moins de 3 ans est amorcé, mais la modification des

périmètres scolaires pour une meilleure répartition des effectifs en fonction des capacités d'accueil des écoles primaires publiques est indispensable. Il est nécessaire également d'ouvrir des centres socioculturels sur les quartiers Pont-Rousseau et La Houssais pour proposer, de façon équitable sur le territoire, des activités familiales et conviviales.

Pour la petite enfance, Rezé compte 1 crèche municipale, 2 crèches associatives, 3 multi-accueils municipaux, environ 270 assistantes maternelles. Développons les ateliers ouverts aux enfants et à leurs parents ou co-éducateurs par les centres socioculturels et par le Relais Assistantes maternelles.

Élargissons à d'autres structures les passerelles qui sont faites entre la crèche et l'école maternelle, élémentaire et le collège. Par exemple, les accueils de loisirs, les activités sportives, culturelles.

Ne laissons pas le temps libre des enfants et des jeunes devenir source d'isolement.

Pour l'école, l'Éducation nationale doit rester souveraine en matière de contenu d'enseignement. La municipalité, quant à elle, doit faire d'un accueil de qualité dans les écoles de la ville une priorité, et ce, en prenant en compte tous les temps que l'enfant passe dans l'école (temps de classe, mais aussi périscolaire et restauration scolaire).

Mesure phare

Avec un personnel d'encadrement périscolaire en nombre suffisant et formé à l'éducation de jeunes enfants, ce qui implique la création d'emplois pérennes dans ce domaine. Nous proposons une évaluation et une réflexion sur l'opportunité de la gratuité du périscolaire.

- **Dans des locaux appropriés.** À la suite de la réflexion sur la modification des périmètres scolaires, la construction d'une nouvelle école sera à l'ordre du jour vu l'augmentation du nombre d'élèves à accueillir sur notre commune. Cela doit faire l'objet d'une concertation avec tous les usagers et usagers, enseignantes et enseignants, personnel communal, parents et enfants.
- **En étant force de proposition d'activités culturelles,** sportives, d'éducation à la citoyenneté et au développement durable pendant et hors temps de classe.

Il est important aussi de se poser la question de la taille des écoles rezéennes : plusieurs d'entre elles se rapprochent de la taille d'un collège, ce qui a une incidence sur les conditions d'apprentissages des élèves, les conditions de travail du personnel enseignant et du personnel

municipal, les accueils périscolaires, etc. Il est de la responsabilité municipale de permettre aux élèves de Rezé, quel que soit le quartier ou l'origine sociale, d'avoir des lieux d'apprentissage et d'émancipation les plus adaptés à leur réussite.

La municipalité sortante a mis en place de nouveaux rythmes scolaires avec la semaine à 4,5 jours. Nous sommes favorables au retour à 5 matinées de scolarité, mais déplorons que cette réforme n'ait pas été mieux préparée ni appliquée de manière uniforme sur tout le territoire national. Par ailleurs, le transfert de la charge de sa mise en place sur les collectivités induit des inégalités territoriales très regrettables, et des questions se posent sur la pérennité de son financement. Il convient maintenant de faire un bilan de ces rythmes scolaires afin de voir ce qui doit être modifié.

L'organisation des temps périscolaires et la mise en place d'ateliers génèrent des attentes fortes de la part des familles. Ces ateliers ne remplaceront pas la pratique suivie d'une activité culturelle ou sportive. Ils doivent être vus comme des lieux de sensibilisation, de découverte, qui doivent profiter à tous les enfants, et surtout à ceux qui ne s'y inscriraient pas de façon spontanée. L'enjeu pour la ville de Rezé, comme pour de nombreuses autres, est d'avoir les moyens humains (personnel formé et pérenne) et matériels (locaux consacrés à ces ateliers) pour la mise en place de ces temps éducatifs dans les 17 écoles de la ville. Cela suppose des arbitrages budgétaires et tarifaires, qui doivent être pris en concertation avec les usagers et usagers du service public de l'éducation.

L'organisation du temps périscolaire ne doit pas se faire au détriment du temps scolaire. Les classes de maternelle sont parfois très chargées. Le rôle des ATSEM, en support du personnel enseignant, est donc à valoriser et leur poste à préserver.

Selon l'évaluation qui sera faite de cette nouvelle organisation, des ajustements, s'ils sont élaborés en conseils d'école, devront être appliqués.

En lien avec la nécessité d'éduquer à l'urgence climatique et écologique, limiter et remettre en question les usages du numérique à l'école (voir partie numérique).

Favorisons, pour chaque enfant en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant, la mise en place de dispositif d'accompagnement. Ceux-ci élargiraient les préconisations de la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) : sorties ou voyages scolaires, cantine, temps périscolaires, etc.

Évaluons régulièrement les actions mises en place dans le cadre du PEDT et garantissons si nécessaire l'ajustement de ces actions.

Favorisons et développons les échanges entre co-éducateurs à travers un fil rouge : des valeurs que toutes et tous (associations sportives, culturelles, socioculturelles,

structures municipales) peuvent porter et transmettre aux enfants et aux jeunes : respect de soi et des autres, solidarité, partage.

Dans le cadre de l'objectif « Accompagner l'enfant dans son développement » :

Pour nous, éduquer les enfants vers l'autonomie et la responsabilité, c'est développer les qualités associées à la coopération et leur donner des outils permettant de gérer positivement un conflit. **Nous voulons favoriser la coopération plutôt que la compétition-humiliation, en formant les adultes et les enfants à la médiation par les pairs.** Développons les conseils d'enfants dans les structures pour qu'ils apprennent à proposer, décider, ajuster, mais aussi à s'écouter et à réguler les conflits.

– Créons avec les co-éducateurs et les enfants des outils pour mieux connaître les activités sportives, culturelles, environnementales, citoyennes et pour faciliter leur participation à ces activités. Trouvons le moyen de garantir la continuité du fil rouge (respect de soi et des autres, solidarité, partage) dans toutes ces activités. Car l'acquisition de savoir-faire et de savoir-être vont de pair pour les enfants et les jeunes dans la construction de leurs compétences et l'adaptation sociale.

4.2 Jeunesse

Dans le cadre de l'objectif développé dans le PEDT « Réduire les inégalités » :

Le nombre de jeunes inscrits dans les clubs sportifs est plus faible dans les quartiers populaires que dans les autres quartiers.

Mesure phare

Apportons les activités aux enfants et aux jeunes en difficulté, pour favoriser leur accès à des pratiques diverses, ouvertes à tous. **Pour cela, développons les animations de rue.**

Allons à la rencontre des enfants et des jeunes fragilisés, sur leurs lieux de vie : sorties d'école, collège, lycée, places d'un quartier, campements isolés. Encourageons les familles à inscrire leurs enfants à des activités culturelles et sportives en mettant en place un système d'aide à l'adhésion pour les familles aux quotients familiaux les plus bas, et **aidons-les en organisant les trajets à partir des quartiers.** Accompagnons les jeunes « décrocheurs » (jeunes déscolarisés dès 16 ans) en leur proposant un lieu d'accueil, pour qu'ils se rencontrent, échangent, trouvent des adultes qui ont une écoute bienveillante et structurante.

Renforçons le fil rouge (respect de soi et des autres, solidarité, partage) en respectant l'identité de chaque personne, en développant les collaborations pluridisci-

plinaires et la formation professionnelle et des bénévoles pour accompagner les enfants et leur famille à mieux vivre, à bien vivre à Rezé.

Il nous semble essentiel, dans notre projet, d'ouvrir des voies de discussion, d'écoute et d'accueil des jeunes adultes rezéens. Avec l'expansion urbaine de notre métropole, les jeunes ressentent une disparition de dynamique de vie locale – fermetures de cafés, de lieux de vie. Ils ont le sentiment que les structures proposées se trouvent trop loin géographiquement de leurs enjeux, et trop décalées par rapport à leurs questionnements et modes de vie. Ces jeunes, porteurs de projets ou non, se retrouvent à devoir, trop souvent, pour sortir, pour s'amuser, comme pour trouver des espaces de création, aller jusqu'à Nantes ou dans tout le reste de l'agglomération. Et même là, ces moments de vie, de pensée, de création restent extrêmement difficiles à mettre en place, à cause du peu d'accompagnement ou d'écoute dont ils peuvent disposer.

Face à ces difficultés, trop de jeunes laissent leurs projets de côté et se retrouvent en souffrance, ou bien ne se sentent plus concernés par les enjeux de Rezé, de l'agglomération ou par la prise d'initiatives dans nos villes, alors que du dialogue entre ces jeunes peut naître un savoir, une créativité pour les prochaines décennies.

Mesure phare

Nous proposons donc de permettre à ces jeunes (porteurs de projets ou non) de se retrouver dans un lieu mis à disposition par la mairie, porté et géré par eux-mêmes, sur la base de leurs propres modes de vie et ce, sans jugements ni projections.

Ce serait un lieu de rencontre, ouvert. La mairie n'y serait ni censeur ni juge, mais viendrait faciliter le développement de projets et la mise en relation avec des amateurs, des professionnels ou des structures insti-

tutionnelles. Notre proposition n'est pas de mettre en place un incubateur de projets, mais d'ouvrir un lieu de vies, de rencontres et d'échanges au service de la jeunesse rezéenne, pour qu'elle prenne sa place et qu'elle se sente davantage respectée dans notre commune et notre agglomération.

Durant les mandats précédents, nous avons suivi avec intérêt le choix d'une politique jeunesse conduite par les services de la Ville et regretté qu'il n'y ait pas eu de bilan en conseil municipal et très peu en commission municipale.

Parallèlement à ce choix, l'ARPEJ, en statut associatif, a bénéficié de moins de soutien de la part de la Ville pour des projets s'adressant à des publics jeunes.

Nous pensons qu'une politique jeunesse peut s'appuyer sur un service de la Ville ET sur les associations. Une complémentarité dans les approches et sur des terrains différents peut être bénéfique.

Nous pensons que c'est à l'ARPEJ elle-même d'écrire ses orientations de manière indépendante et de présenter ses projets pour cette tranche d'âge. La Ville, quant à elle, doit porter une politique jeunesse et juger la complémentarité des acteurs.

4.3 Conclusion

L'éducation est une des priorités de nos engagements.

L'enjeu est que nous construisions ensemble un avenir de respect, de solidarité, durable.

Nous voulons apporter des moyens à la hauteur de cet enjeu : qualité des locaux, formation et bonnes conditions de travail du personnel, participation entière des usagers et usagères.

La municipalité entend que les outils (locaux, démarche participative) s'adressent aussi bien aux enfants, à tous les enfants, qu'aux jeunes, à tous les jeunes : que toutes et tous se sentent concernés, écoutés, entendus. Que toutes et tous aient l'envie et la possibilité de s'investir dans la vie de leur ville.

5. Culture, sport, loisirs, vie associative

Considérant comme éléments essentiels du tissu social et de la vie des habitants et des habitantes, nous pérennisons et soutiendrons le développement de la culture, du sport, des loisirs et de la vie associative. Le fil conducteur sera l'accès au plus grand nombre tant pour la pratique que pour les moyens mis à disposition (financiers, techniques et humains). **Les centres socio-culturels seront maintenus et développés. Leur rôle est essentiel dans ces domaines et, au-delà, sur la vie de quartier.**

5.1 Culture

Nous concevons la culture comme vivante, portée par une pluralité d'acteurs différents, libres de leurs actions et au plus près des populations.

La ville de Rezé dispose de plusieurs équipements à finalité culturelle.

La démocratie culturelle ne se décrète pas, elle se tente et c'est pourquoi nous voulons expérimenter une pratique nouvelle pour **aboutir à la culture pour toutes et tous**. C'est une utopie nécessaire.

Il faut travailler avec tous les acteurs, du milieu éducatif, associatif (CEMÉA, foyers des jeunes travailleurs, CSC, syndicats, etc.) pour constituer un réseau. Donner au mot culture la dimension de l'éducation populaire et développer des projets avec les habitantes et les habitants pour la création et le partage : ce sont nos objectifs.

Pour le spectacle vivant, une tarification différenciée ne suffit pas, et la gratuité n'a pas la valeur d'un choix. L'offre doit être plurielle. Être dans l'horizontalité et non coller une programmation puis inciter les structures à réintroduire des liens avec le public pour la programmation et les animations : telles sont nos propositions.

La participation des habitantes et des habitants aux activités culturelles, même gratuites, doivent sortir des murs et aller vers. Trop de frontières culturelles symboliques (musique classique et opéra pour les riches, rap pour les quartiers) la culture est un moyen d'émancipation, et de mise en confiance.

Encourageons de nouvelles pratiques : culture dans les rues, chez l'habitant, dans des lieux de passage quotidien, comme le théâtre de Molière.

Nous soutiendrons les projets permettant aux habitantes et aux habitants de se retrouver lors de fêtes de quartiers qui existent déjà, et encouragerons le développement de ces réunions festives. Les initiatives pourront venir des associations, des conseils de quartier, des CSC. Les aides seront réparties de manière équitable entre les différents projets.

5.2 Pratiquer des activités physiques et sportives : Sportez-vous bien à Rezé !

En premier lieu, les modes de déplacement actifs (cf. partie 2.3), piétons et vélos, seront mis en avant. Facilitée, la pratique de la marche à pied et du vélo concourra à l'activité physique nécessaire au maintien en bonne santé.

La pratique des activités physiques et sportives concerne toutes les habitantes et tous les habitants. Celles et ceux, bien entendu, qui pratiquent déjà en club ou en association, mais aussi, et surtout, celles et ceux qui ne pratiquent aucun sport. La ville soutiendra l'Office municipal des Sport (OMS) et favorisera sa communication auprès du public pour encourager la pratique d'activités physiques.

Pour une démarche un peu plus sportive, des parcours seront aménagés au sein de la ville.

Rezé est bordée d'une « ceinture verte et bleue » passant par les bords de Loire, la Jaguère, la Sèvre et l'Îlet.

Plusieurs sites constitueront des points de départ de trajets en vélo, course à pied ou marche, avec un balisage indiquant les distances et les temps de trajet. Des itinéraires seront également déterminés pour relier différents points à travers la ville en utilisant les sentiers, les trames vertes et bleues (qui sont aussi une de nos priorités) et les rues quand il n'y a pas d'autres possibilités.

Favoriser les pratiques sportives en zone urbaine.

Pour le basket, l'installation de panneaux sur plusieurs sites est facile. Le futsal, qui est un sport très demandé, manque d'équipements et ne peut être pratiqué librement. L'implantation de terrains multisport sera à déterminer (coût 20 000 à 40 000 €). L'ultimate sera également mis en valeur, notamment grâce à la facilité de le pratiquer en terrain libre.

Des animatrices et des animateurs pourront aussi se consacrer à des activités tout public comme le stretching, la gym suédoise, le yoga, à des dates et lieux précis et ce, régulièrement. Les activités ainsi animées pourront faire l'objet d'une participation financière et être en lien avec les activités proposées par les associations développant des activités physiques et sportives.

La pratique d'activités physiques et sportives permet de créer du lien social entre générations, mais aussi entre personnes d'une même tranche d'âge, comme les ados ou les personnes plus âgées qui ne pratiquent pas de sport régulièrement.

Les habitantes et les habitants seront associés à cette

démarche par le recensement des besoins et des propositions qui pourraient être faites.

Le sport de haut niveau mobilise des financements et des équipements qui ne sont plus disponibles pour les structures amatrices et de loisirs. **Trouvons l'équilibre entre toutes ces pratiques.**

Mobilisons les équipes de haut niveau auprès de nos jeunes, par des interventions dans les établissements scolaires par exemple. Dans ce sens, le rôle tenu par l'Office municipal du sport est fondamental. Son « Projet sportif local » sera soutenu et accompagné dans son fonctionnement, notamment pour la pratique d'activités physiques et sportives hors association.

Nous considérons que les élèves des écoles de Rezé doivent pouvoir accéder aux équipements sportifs en toute facilité tant sur la question des créneaux horaires que des déplacements (nous défendons notamment la gratuité des transports en commun dans le cadre scolaire).

L'école primaire Jean Jaurès étant la dernière école sans gymnase à Rezé, nous en prioriserons la construction.

La création d'un gymnase à proximité de la dernière école primaire de Rezé n'en disposant pas (école Jean-Jaurès, à Trentemoult) sera priorisée.

5.3 Vie associative

Mettons en valeur les associations, notamment celles des jeunes, et favorisons celles qui permettent de renforcer le lien social, en en faisant un critère positif d'attribution des subventions. Appuyons de façon prioritaire les propositions en faveur des publics éloignés.

Au-delà des subventions financières, proposons des locaux disponibles, créons de réelles maisons des associations. Il s'agit de développer, au sein des quartiers et des structures fédératrices existantes, des ressources, pour les bénévoles associatifs et les habitantes et habitants, destinées à favoriser et à promouvoir la vie associative : accueil, mutualisation de moyens, formations, soutien administratif, visibilité des associations.

Nous favoriserons la visibilité des associations dans les structures municipales, et appuierons de façon prioritaire les propositions en faveur des publics éloignés.

Rendre accessibles les différentes activités culturelles, sportives, de loisirs et autres, de manière à permettre une réelle inclusion des enfants et adultes en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant qui souhaitent bénéficier des ressources communautaires.

Nous soutiendrons le tissu associatif, très développé à Rezé. Des centaines de bénévoles œuvrent pour la vie de leur association ; la ville continuera à encourager et développer cette vie associative indispensable à la cohésion sociale.

Nous proposerons la mise à disposition de salles multi-usages aux associations. (cf. partie 8. Budget).

6. Sécurité

Ces dernières années, la crise sociale a dégradé les conditions de vie de bon nombre de personnes, ce qui a augmenté les actes de délinquance de proximité. Des réponses répressives sont proposées, souvent inefficaces. Elles augmentent d'ailleurs la tension dans certains quartiers.

Nous avons une autre conception. Le vivre-ensemble implique que dans toute la commune, les habitantes et les habitants vivent dans le respect mutuel et l'acceptation des différences. Pour nous, vivre en sécurité est un droit élémentaire. Le respect des personnes et de la vie collective est avant tout une question d'éducation et d'apprentissage. C'est en intervenant par différentes modalités culturelles et sociales axées sur l'éducation et l'apprentissage du vivre-ensemble que nous œuvrerons à ce droit à la sécurité. Nous préférons investir l'argent public dans des moyens humains qui favorisent le respect, la solidarité et le lien social plutôt que dans le « tout sécuritaire ».

Mesure phare

Une politique de prévention, de lutte contre la délinquance, en y associant les acteurs institutionnels (police, justice, Éducation nationale, action sociale) et les habitantes et les habitants des quartiers.

Nos autres propositions :

- La tranquillité des habitantes et des habitants passe par un maillage de proximité entre les différents acteurs, par la présence de médiateurs sociaux, dont la mission est d'encourager et d'entretenir le dialogue entre personnes, entre générations. Il conviendrait de faire un audit sur la médiation.

- Le vivre-ensemble passe par le respect de chacun et de chacune, et donc par une politique de reconnaissance des victimes, par le biais d'un accueil physique 24 heures/24 au commissariat de police.
- Le rappel à la loi doit s'appuyer sur des sanctions s'inscrivant dans la réparation et la réinsertion en collaboration avec le service de la protection judiciaire de la jeunesse (médiation pénale).
- Nous préférons nous appuyer sur une police nationale (avec des moyens), présente dans les quartiers et respectueuse de ses habitantes et habitants, plutôt que la création d'une police municipale. Nous nous prononçons pour une police de proximité.
- Nous proposerons que les moyens pléthoriques mobilisés lors des manifestations et pour la répression des mouvements sociaux soient en partie utilisés pour la sécurité des personnes.
- Nous proposerons que le commissariat actuel de Rezé soir ouvert 24 heures/24, 7 jours/7.

7. Numérique : modération et maîtrise

Notre société est lancée à grande vitesse dans une fuite en avant numérique.

Information, achats, démarches administratives, banque, santé, déplacements : plus aucun acte de la vie courante n'y échappe.

Les outils numériques sont pratiques.

Ils permettent aussi, grâce à la facilitation des transactions et au ciblage des consommateurs, au capitalisme de prospérer.

Ces deux caractéristiques expliquent son succès.

Ce succès n'est pas sans poser de lourdes questions sur la fracture numérique et sur l'impact environnemental de notre utilisation de ces outils.

C'est pourquoi nous adoptons un regard critique sur le numérique : il ne s'agit pas de s'en passer – ce serait illusoire, et même contre-productif – mais d'en prôner un usage plus modéré et mieux contrôlé.

Un peu à la manière d'un scénario « négawatt » pour l'énergie, nous optons pour un scénario « négaoctets » : 1) sobriété, et 2) outils libres et maîtrisés pour les usages restants.

7.1 Passer de l'ébriété à la sobriété numérique

Le développement exponentiel du numérique a des impacts lourds :

- Impacts environnementaux. Plus de 10 % de la consommation électrique mondiale est le fait d'internet, et cette part double tous les 4 ans. Le numérique n'est pas du tout « dématérialisé », les équipements consomment beaucoup d'énergie et de ressources pour être produits. Or, le numérique est le royaume de l'obsolescence : très difficile de garder le même smartphone plus de 3 ans, le même ordinateur plus de 5 ans. Les filières de recyclage sont très lacunaires, et puis de toute façon le recyclage lui-même consomme des ressources et génère des pollutions ;
- Impacts sociaux, avec notamment les conditions inhumaines dans lesquelles sont réalisées, par les pauvres des pays pauvres, l'extraction des matières premières et la récupération rentable de quelques métaux. Impacts sociaux aussi avec la fracture numérique, ou encore le remplacement de l'humain par la machine – pas seulement pour des tâches pénibles ou ingrates, mais aussi partout où cela est plus rentable pour le profit du capital – Impacts sociaux toujours au regard d'une frange de la population non formée et non équipée pour qui l'accès et l'utilisation du numérique représentent un frein supplémentaire à l'insertion sociale ;
- Impacts psychologiques, avec une responsabilité indis-

cutable des nouvelles technologies sur la souffrance au travail, le harcèlement, et les difficultés de développement socio-psychologique des enfants, dès le plus jeune âge et jusqu'à l'adolescence ;

- Impacts économiques, avec une importance de plus en plus grande des budgets, des collectivités publiques comme des particuliers, consacrés au numérique, en investissement comme en fonctionnement ;
- Enfin, en rendant tout le fonctionnement de la société tributaire du numérique, y compris les secteurs vitaux comme la santé, l'énergie, l'alimentation, nous créons à vitesse accélérée une vulnérabilité de l'Humanité d'un niveau et d'une ampleur inédites dans son histoire.

Face à ces constats, notre position est de remettre en cause le discours selon lequel la numérisation généralisée de la société est inéluctable, selon lequel « on ne peut pas lutter, c'est le sens du progrès ».

Notre position est de dénoncer le décalage entre rythmes « informatiques » et rythmes biologiques humains. L'humain ne peut suivre cette ère du TU (très urgent), du TTU (très très urgent) et du foisonnement exponentiel des informations et sollicitations numériques.

Nos propositions :

- finaliser un programme d'éducation populaire sur les impacts (détaillés ci-dessus) et les alternatives au numérique : cf. mesure phare infra ;
- dès 2020, poser un moratoire sur l'informatisation des écoles et des services municipaux, et engager un audit pour aller vers une sobriété d'équipement et d'usage, incluant ci-besoin le réinvestissement dans l'humain (des agents d'accueil plutôt que des écrans d'accueil) ;
- bannir les smartphones dans les crèches, les écoles, pour les enfants bien sûr, mais aussi les parents (pas d'utilisation dans l'enceinte des bâtiments, de la même façon qu'il y est interdit de fumer) ;
- assurer que chaque service municipal soit accessible aux usagers non connectés.

7.2 Reprendre le contrôle : non aux GAFAM et à leur monde

Le numérique permet à quelques entreprises multinationales, symbolisées par les GAFAM (pour Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft – mais ces sociétés ne sont pas les seules en cause), de prospérer au détriment des populations : surexploitations des travailleuses et des travailleurs, surconsommations de ressources par le caractère mondial des échanges, enfermement des consommatrices et des consommateurs dans des

solutions techniques verrouillées, intrusions dans la vie privée.

Par leur taille, ces sociétés font des économies d'échelle qui leur permettent de fournir soit le prix le plus bas, soit la meilleure « expérience utilisateur ». Grâce à cela, elles monopolisent les marchés, et deviennent incontrôlables. La puissance publique a alors des difficultés à lutter contre leur puissance, et l'intérêt général se transforme progressivement en une somme d'intérêts particuliers.

Un exemple concret : aujourd'hui, le wifi municipal est dépendant des GAFAM à cause de l'identification obligatoire via Facebook ou un compte Google.

Notre position est d'adopter une politique volontariste de résistance aux GAFAM et à leur monde.

Même si c'est plus compliqué que de céder à la facilité des solutions techniques majoritaires, la Ville a encore quelques leviers possibles pour cela, grâce notamment aux logiciels libres. Si tous les achats publics se faisaient de cette façon, les solutions libres s'en trouveraient grandement confortées.

Mesure phare

la galerie de la sobriété numérique.

Réorienter le projet de la galerie numérique, installée à la médiathèque, vers un programme d'éducation populaire (rayonnant au-delà du lieu de la galerie) visant à sensibiliser le grand public sur les limites du numérique, et à éduquer aux alternatives sobres et/ou libres.

Nos autres propositions :

Utiliser, encourager, accompagner, pour les services municipaux et les écoles, des alternatives libres aux logiciels et outils propriétaires ;

Conserver le matériel informatique de la Ville plus longtemps au travers de l'utilisation des outils Linux (puis LibreOffice, GIMP, etc.) moins consommateurs en ressources, et plus sécurisés.

Compléter le programme d'éducation populaire évoqué ci-dessus :

- exposer les enjeux (par exemple en diffusant les travaux de l'association La quadrature du Net) ;
- présenter et promouvoir les alternatives pour les outils en ligne (comme ce qui gravite autour des outils « frama ») ;
- soutenir des initiatives de citoyennes et de citoyens qui reprennent le contrôle sur leurs données et empreintes numériques. Par exemple, en promouvant des associations telles que Linux-Nantes (Linux User Group), FAIMaison (fournisseur d'accès alternatif), ou en donnant des formations de sensibilisation à l'auto-hébergement avec des outils libres.

8. Budget

Le budget de la commune de Rezé s'élève à environ 60 millions d'euros.

Le budget de Nantes Métropole est de 1,5 milliard d'euros.

Autant en recettes qu'en dépenses, ce budget se décompose en deux principales sections : le « fonctionnement » qui représente 47 millions d'euros (environ 4/5^e) et l'investissement pour 11 millions d'euros (environ 1/5^e).

Les informations financières disponibles, exprimées essentiellement sous forme de ratios s'appuyant sur le nombre d'habitantes et d'habitants, semblent refléter une situation correcte, si on les compare avec des communes de taille équivalente. C'est le cas notamment pour la « dette par habitant », information communiquée par l'actuelle majorité sur le site de la Ville.

Ces informations sont néanmoins à relativiser, car :

- le critère de « population » est un indicateur très approximatif : deux collectivités avec le même nombre d'habitants peuvent avoir des dépenses différentes, du fait de caractéristiques différentes du territoire (surface, relief) comme de la population (âge, précarité)
- la sérénité affichée par l'actuel maire sur l'augmentation des recettes est liée à l'hypothèse d'une installation toujours plus importante de personnes et d'entreprises sur le territoire de la commune, ce qui est cohérent avec son modèle de développement basé sur l'« attractivité ». Nous contestons pour notre part ce modèle de développement.

8.1 La participation citoyenne à la décision budgétaire

Force est de constater le décalage entre l'importance des enjeux liés aux questions budgétaires et le peu d'efforts d'information et de vulgarisation réalisés habituellement en direction des habitantes et des habitants par les élus. C'est le cas de notre actuelle majorité, qui n'a rien mis en place à la suite de notre interpellation et de nos propositions à ce sujet en 2017. La communication sur le budget se borne généralement à une présentation synthétique de la répartition des dépenses et des recettes sur les différents postes budgétaires. Ces éléments sont insuffisants pour rendre compte non seulement de la situation financière de la commune, mais également des choix politiques prévalant à l'élaboration de son budget. Par exemple, ces éléments de communication ne disent rien sur des sujets pourtant importants tels que la fiscalité, la maîtrise du foncier (pour des logements accessibles aux familles les plus modestes), les choix d'investisse-

ment (équipements participant à l'« attractivité » ou bien équipements répondant aux besoins sociaux), l'évolution de la masse salariale (à mettre en lien avec la part des travaux et services assurés en régie municipale), etc.

Pour autant, on trouve dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 les principes suivants :

- Article XIV — Tous les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.
- Article XV -. La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration. »

Par ailleurs, la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République dispose également dans son article X que « le droit des habitants de la commune à être informés des affaires de celle-ci et à être consultés sur les décisions qui les concernent, indissociable de la libre administration des collectivités territoriales, est un principe essentiel de la démocratie locale ».

Nous faisons nôtres ces principes révolutionnaires et prenant appui sur les dispositions légales, nous proposons :

Mesures phares

la création d'une commission « finances », composée d'élues et d'élus, d'habitantes et d'habitants, de membres de la société civile et de représentantes et de représentants syndicaux ; la mise en place de séance d'information sur le budget municipal et de formation à celui-ci.

Nous considérons en effet que les questions budgétaires doivent pouvoir être accessibles à toutes et tous. Ce n'est pas un domaine réservé aux experts, pour peu que l'on fasse un effort d'information et de pédagogie.

8.2 La politique d'investissement

Sur la base d'un état des lieux quantitatif et qualitatif des locaux existants, nous actualiserons la programmation pluriannuelle des investissements (PPI), en prenant en compte non seulement d'éventuels nouveaux équipements, mais aussi les travaux d'amélioration et de mise aux normes du bâti existant, en lien avec nos objectifs d'accessibilité et de sobriété énergétique.

Nos choix d'investissement ne se feront pas au nom de

l'« attractivité » de la commune, mais en réponse aux besoins sociaux de ses habitantes et de ses habitants. Ainsi, aux équipements « qui se voient de loin », souvent coûteux pour un usage limité, nous privilégierons les équipements utiles au plus grand nombre.

Rezé a pour caractéristique d'avoir un tissu associatif très dense (482 associations déclarées en préfecture pour environ 250 réellement actives). Dans le cadre de cette PPI, nous aurons une attention particulière aux locaux mis à disposition des associations, pour mesurer en quoi les ressources actuelles répondent aux besoins et faire des propositions (tant sur les surfaces que sur les usages et la localisation). En effet, la question de la mise à disposition de locaux vient en « numéro un » dans le retour fait par les associations lors de l'enquête menée par l'Observatoire citoyen des politiques publiques, avec notamment une demande très forte pour la création d'une salle « multi-usages ».

8.3 La fiscalité locale

Mesure phare

Nous ne prôtons pas une hausse des taux de fiscalité locale, en revanche nous engagerons une révision des bases d'imposition en fonction de la valeur locative réelle actuelle des logements.

Cette disposition est globalement porteuse de justice sociale, mais peut poser problème à des personnes qui se retrouvent seules dans leur grand logement avec des difficultés à en changer ; difficultés d'ordre psychologique (attachement très fort des personnes âgées) ou d'ordre matériel.

Pour pallier cet inconvénient, la Ville se dotera de personnels spécifiques pour accompagner ces personnes :

- Aides aux personnes âgées pour mettre en place de la cohabitation (loger une étudiante ou un étudiant, etc.)
- Aides aux personnes isolées pour réaliser les démarches administratives et pratiques pour déménager.

Dans tous les cas, une éventuelle hausse des recettes liées à l'évolution de la fiscalité locale devra bénéficier au renforcement du service public, notamment au renforcement de notre capacité de maîtrise d'œuvre et de régie directe. Le recours, devenu quasi systématique, aux montages de type « partenariat public privé » devra être fortement questionné.

8.4 Budget de fonctionnement

Le principal poste de dépenses de fonctionnement de la Ville est lié à la masse salariale, c'est-à-dire aux traitements versés aux agents employés par la collectivité. La masse salariale représente environ 58 % du total des dépenses de fonctionnement. Plutôt qu'un objectif comptable de maîtrise de la masse salariale, nous proposons au contraire que cette dépense accompagne l'évolution de l'effectif et des besoins des habitantes et des habitants, les agents municipaux constituant une richesse de la commune.

Annexes budget : chiffrages

8.4.1. Maison de santé

Le coût d'un tel équipement peut varier en fonction du programme retenu. À ce sujet, plusieurs scénarii sont envisageables, depuis la facilitation de recherche de locaux pour des praticiens regroupés en « équipe de soins primaires » jusqu'à la création ex nihilo d'une structure d'hébergement et dotée de fonctions d'information, d'animation de la politique de santé sur le territoire et offrant également la possibilité de mise à disposition de locaux à des associations de prévention. Dans ce dernier cas, on peut avancer les chiffres suivants :

- construction : 1 800 K€, charge atténuée par des subventions : Conseil régional + ANRU (si implantation dans un quartier « Politique de la Ville ») ;
- surface : 700 m² - hébergement des praticiens et locaux mis à disposition (associations, permanences du CCAS) ;
- un loyer payé par les médecins et infirmiers à définir, mais dans tous les cas inférieur au prix moyen du marché locatif dans l'agglomération.

Cet équipement pourrait être complété par l'embauche de « médiateurs santé », chargés de faciliter l'accès à l'offre et intervenant sur l'espace public ou dans le cadre de permanences. Masse salariale : 2 agents à temps plein catégorie B, soit $2 \times 45 \text{ €} = 90 \text{ K€/an}$. Ces coûts de fonctionnement pourraient être rattachés à ceux de l'équipement dans le cas d'une création.

8.4.2. Maison des habitantes et des habitants

Investissement : le programme est à affiner, mais on peut partir sur une hypothèse de 1 000 m² de surface, décomposée comme suit :

- salle « multi-usages » 500 m² + régie de 20 m² + système audiovisuel
- 500 m² à répartir entre les autres différents usages :

- 4 salles de réunion et d'activité de 30 m²
- 2 bureaux administratifs de 20 m²
- 2 espaces de permanences de 20 m²
- 1 espace « accueil/information » de 100 m²
- 1 espace de convivialité avec équipement cuisine de 50 m²
- 1 espace de type « atelier » + stockage de 100 m²
- WC, local ménage.

Même avec des travaux menés en régie et/ou avec les futures usagères et les futurs usagers, il faut compter environ 2 000 € HT/m², soit environ 2 000 000 € HT, frais de conception inclus. Aménagements éventuels des abords à prévoir en sus (200 K€?)

Fonctionnement (sur la base de 3 équivalents temps plein - ETP) :

- 1 responsable d'équipement catégorie A : environ 60 K€/an de masse salariale
- 1 coordinateur ou une coordinatrice catégorie B : environ 45 K€/an
- 1 agent d'accueil catégorie C : environ 35 K€/an
- Fluides + valorisation charges de structure diverses (communication, assurances, etc.) : non chiffrés

8.4.3. Budget participatif

20 bourses/an à 1 000 € + 5 bourses à 5 000 € + valorisation temps de travail et charges de structure = environ 50 000 €/an

Total fonctionnement : environ 200 K€

8.4.4. Création d'un comité des usagères et des usagers du CCAS

- Valorisation de la mise à disposition de salles de réunion : 5 € de l'heure x 200 heures = 1 000 €
- Masse salariale :
 - animation du comité : 1/4 d'ETP agent de catégorie B : environ 15 K€/an
 - secrétariat du comité : 1/4 d'ETP agent de catégorie C : environ 10 K€/an
 - formation des membres : 3 000 € X 10 sessions = 30 K€/an

Total : environ 60 K€/an

8.4.5. Création d'un conseil local de santé mentale

Idem point 4, soit environ 60 K€/an

8.4.6. Un médiateur social à temps plein

agent de catégorie C : environ 40 000 €/an de masse salariale

9. Démocratie

Toutes les idées et les projets que nous développons n'ont de sens que si la population s'en saisit, et pour cela participe aux décisions.

Nous considérons la démocratie représentative inévitable, mais aujourd'hui à la fois exagérément dominante, et mal appliquée.

La démocratie participative est, elle, aujourd'hui plutôt moribonde : elle est dans toutes les bouches, mais elle n'est souvent qu'un simulacre.

C'est pourquoi, dans la commune comme à la métropole, nous proposons une façon de gouverner équilibrée entre une démocratie représentative plus sincère et transparente, et une démocratie participative que nous ferons vivre en actes.

9.1 Pour la démocratie dans la commune

9.1.1. Le conseil municipal

Nous partons du constat suivant : de nombreuses personnes s'abstiennent lors des diverses élections parce que les décisions qui les concernent sont prises sans qu'elles soient consultées.

Nous voulons modifier le fonctionnement du conseil municipal pour réconcilier les habitantes et les habitants avec la politique, c'est-à-dire avec les débats sur l'organisation de la vie dans la ville. Pour cela, il convient d'agir afin d'éviter la professionnalisation de la politique.

Mesure phare

Nos élues et élus ne cumuleront pas de mandats et ne se présenteront pas pour plus de deux mandats consécutifs. Nous organiserons la rotation des élues et des élus en cours de mandat, nous l'avons fait lors des années précédentes.

Nos autres propositions :

- Nous proposons que les élues et les élus signent la charte éthique de l'association Anticor afin de garantir la transparence de leurs décisions et leur indépendance par rapport aux lobbies.
- Au sein du conseil municipal, la démocratie doit être effective. C'est au conseil municipal tout entier et non au seul maire, quel qu'il soit, de gérer la ville. Le maire ne doit avoir que le pouvoir de représenter le conseil auprès des autorités.
- Si nous dirigeons la ville, le ou la maire sera une ani-

matrice ou un animateur de la démocratie qui favorise l'échange et l'écoute des citoyennes et des citoyens. L'équipe municipale, en tant que représentante des citoyennes et des citoyens de Rezé, portera au conseil municipal les résultats de ces échanges.

- Nous ferons en sorte que les citoyennes et les citoyens soient informés des débats qui ont lieu au sein du conseil municipal, avant (diffusion des ordres du jour), pendant (incitation à assister aux séances, retransmises en direct sur internet) et après (compte rendu de l'intégralité des débats).
- Les commissions municipales, aujourd'hui lieux de simple information, doivent être des lieux de débat. Nous proposons de les ouvrir à des personnes physiques ou morales (associations, collectifs d'habitantes et d'habitants), parties prenantes des sujets débattus (par exemple représentants des écoles et des parents à la commission « éducation »).
- Nous n'appliquerons pas le principe de la discipline de vote si nous sommes majoritaires. En effet, il y a forcément des divergences de vues au sein d'une majorité, elles se règlent souvent avant le conseil, mais parfois un désaccord peut subsister sur un dossier. Il doit pouvoir s'exprimer publiquement.

9.2 Les conseils de quartiers

Des conseils de quartiers existent, mais aujourd'hui ils ne décident de rien, se contentent d'enregistrer les propositions et décisions des élues et des élus.

Nous proposons de refondre le fonctionnement des conseils de quartiers, pour leur donner un rôle décisionnaire. Le but est que les habitantes et les habitants des divers quartiers deviennent des actrices et des acteurs des décisions qui concernent leur vie quotidienne et l'organisation de la ville.

Mesure phare :

Les conseils de quartiers seront désignés par les habitantes et les habitants selon le système de l'élection ou du tirage au sort, selon leur choix (en incluant les personnes qui n'ont pas le droit de vote car étrangères). Il faudra mettre en place des gardes d'enfants pour permettre aux familles, notamment monoparentales, d'y participer.

Ces conseils de quartiers rénovés pourront agir à différentes échelles :

Les conseils seront décisionnaires sur les questions concernant le quartier, à condition

que leurs décisions soient validées par des référendums de quartiers intégrant plusieurs questions sur les transports, l'urbanisme, les espaces verts.

Nos autres propositions :

- Le système de prise de décision sera expérimenté dans deux quartiers pour un an avant d'être généralisé s'il est concluant.
- Des contacts seront organisés avec les autres conseils de quartier, avec comme principe que le bien commun doit l'emporter.
- Ils auront à débattre des questions intéressant la ville dans son ensemble. Cela débouche sur les consultations des habitantes et des habitants.

9.2.1. Les votations citoyennes

Aujourd'hui, les habitantes et les habitants sont consultés seulement tous les 6 ans lors des élections municipales. La démocratie locale ne peut pas fonctionner une fois tous les 6 ans.

Nous pensons que, sur les projets concernant l'ensemble de la ville, la population doit pouvoir donner son point de vue lorsque les questions se posent. Des débats publics doivent être mis en œuvre dès que de grands projets émergent, avec une réelle transparence sur leurs impacts pour l'intérêt général.

Mesure phare

Nous proposons des votations citoyennes, intégrant toutes les habitantes et tous les habitants de la commune, ayant ou non le droit de vote.

Nos autres propositions :

- L'âge minimum pour voter sera 15 ans (âge de la fin du collège).
- Le référendum pourra être déclenché si 20 % des habitantes et habitants le demandent.
- Notre municipalité donnera les moyens nécessaires et équitables pour un débat contradictoire.
- Pour chaque compétence ou politique publique, un espace d'information sur les acteurs, les projets, les ordres du jour des conseils municipaux doivent être présentés : via le journal municipal, et/ou la création d'un espace numérique et/ou physique pour rester accessible aux personnes non connectées.
- Cette votation pourra également déclencher la mise en œuvre d'un référendum révocatoire de la municipalité. Les résultats de ces référendums seront décisionnaires.

9.3 Les rapports avec la Métropole

Nantes Métropole assure une très grosse partie des compétences qui influent sur notre vie quotidienne : déplacements et voirie, déchets, eau et assainissement, environnement et milieux naturels, énergie et climat, enseignement supérieur et recherche, développement économique et emploi, urbanisme, action foncière, grands équipements, etc. Nous regrettons l'effet d'éloignement entre la métropole et les citoyennes et citoyens. Nous contestons l'actuel mode de désignation des élues et élus métropolitains : les premiers de la liste municipale élue siègeront aussi à Nantes Métropole, avec au passage le cumul des mandats. Par ailleurs, le ou la présidente de Nantes Métropole sera toujours désigné(e) par ses pairs et non élu(e) directement.

Il nous semble pertinent que la métropole conserve la quasi-totalité des compétences qu'elle assure actuellement : l'échelon intercommunal y est plus optimal, cohérent avec le bassin de vie que représente l'agglomération nantaise.

Mesure phare

Nous proposons des mécanismes pour minimiser la distance entre la métropole et les citoyennes et citoyens :

- bilans de mandat intercommunal ;
- explications de proximité sur les politiques métropolitaines ;
- coordinations et coopérations sur des dossiers comme la voirie, les déchèteries, les transports.

Nos autres propositions :

- Nous agissons pour que le système soit plus démocratique. Nous nous prononçons pour une élection directe des conseillères et conseillers métropolitains.
- Nous proposons que, à chaque réunion du conseil municipal, le point soit fait sur les débats qui concernent la métropole.

9.4 La démocratie, une nécessité vitale

Le mouvement des Gilets Jaunes l'an dernier et celui sur les retraites cette année montrent qu'il y a une demande de démocratie, que beaucoup veulent décider à propos de ce qui les concerne.

Permettre à Rezé à Gauche Toute de remporter l'élection municipale de mars 2020, c'est donner plus de pouvoir aux habitantes et aux habitants de notre ville. C'est leur permettre de décider de leur présent et de leur avenir.

Nous ne changerons pas le système à partir de Rezé seule, mais nous pouvons expérimenter et montrer que d'autres voies sont possibles, des voies portées par de vraies valeurs de la gauche et de l'écologie.

Conclusion

Nous avons développé des propositions sur 9 axes (cf. sommaire). C'est bien une transition sociétale d'ampleur que nous appelons de nos vœux. La ville est le lieu privilégié d'action pour amorcer cette transformation et en ressentir directement les effets. Parce-que la Ville est l'échelon le plus proche du quotidien et des attentes des habitantes et des habitants, elle est l'échelle pertinente pour une participation effective des citoyennes et des citoyens aux décisions et à leur mise en œuvre.

Ce que nous proposons, c'est d'abord une démarche.

Que les habitantes et les habitants soient informés, pour chaque projet, par des débats larges et ouverts, des meilleures pratiques existantes en France et ailleurs, et que les parties prenantes participent à l'élaboration et à la décision finale.

Certaines structures permettant cette participation existent déjà, dans les écoles, dans les associations, dans le milieu économique. D'autres sont à repenser, comme les conseils consultatifs de quartiers. D'autres enfin sont à créer, dans les services publics comme le CCAS, la petite enfance. Il s'agit de les associer pleinement aux processus de décision.

Enfin, à l'échelle de la métropole, nous poursuivrons nos échanges actifs avec les autres listes citoyennes, de gauche et écologistes, réunies dans le réseau « Communes en commun » :

- « Bouguenais Avenir Solidaire et Ecologique » (BASE)
- « Couëron en Commun »
- « Donnons Du Relief à La Montagne »
- « Nantes en Commun » (NeC)
- « Saint-Herblain à Gauche Toute » (SHàGT) intégrée à la liste « Saint Herblain en Commun »
- « Saint-Sébastien en Commun »
- « Vertou en Commun, l'humain d'abord »
- et bien sûr « Rezé à Gauche Toute ! ».

Tout au long du mandat, nous travaillerons ensemble et défendrons des positionnements communs de manière à ce qu'une réelle alternative soit possible.